

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quinzième séance – Mardi 9 octobre 2001, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Linda de Coulon, MM. Roger Deneys, Jean-Marie Hainaut, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Mettan, Alain-Georges Sandoz et M^{me} Arielle Wagenknecht.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 26 septembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre et mercredi 10 octobre 2001, à 17 h et 20 h 30, et samedi 3 novembre 2001, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Dans un premier temps, je souhaiterais adresser mes plus chaleureuses félicitations aux conseillers municipaux et conseillères municipales qui ont été élus au Grand Conseil et aussi remercier tout ceux qui se sont présentés à ces élections, témoignant par là de leur sens civique et de l'intérêt qu'ils portent aux collectivités cantonales. Je vous remercie et je vous souhaite bonne chance. *(Remarque de M. Pierre Muller.)* J'englobais MM. les conseillers administratifs Hediger et Ferrazino dans cette liste et je leur présente mes excuses pour avoir momentanément omis de les mentionner.

Je vous informe que, suite à une décision du bureau, j'ai adressé une lettre aux présidents des différentes commissions leur transmettant un document qui permettra au Secrétariat du Conseil municipal un suivi beaucoup plus régulier et plus transparent des objets qui sont en suspens. Cela occasionnera pour les présidents un menu travail supplémentaire, mais, d'avance, je les remercie de bien vouloir remplir ce document et de le remettre au secrétariat à la suite des séances qu'ils tiennent dans les commissions.

Je vous informe que le bureau du Conseil municipal et la commission du règlement, si elle le souhaite, se rendront le 25 janvier 2002 au Grand Conseil, afin d'assister à une séance du Grand Conseil pendant laquelle sera mis en pratique le vote électronique. Nous pourrons donc ultérieurement nous décider pour ce système en connaissance de cause.

Je vous informe que la sortie du Conseil municipal, que nous avons effectuée le 1^{er} septembre dans la commune de Russin, a coûté 8390,35 francs, alors que nous avions à disposition un budget de 15 000 francs. Vous constaterez, Mesdames et Messieurs, que le bureau et votre président ont été particulièrement économes avec les deniers publics.

En ce qui concerne les notes de séances, la non-parution de ces dernières dans l'intraCM, avant qu'elles ne soient définitivement entérinées par la commission elle-même, pose des problèmes à de nombreux commissaires. Afin de les résoudre, nous avons décidé que les notes de séances seraient immédiatement

prises dans l'intraCM après la séance et qu'elles comporteraient la mention: «Sous réserve d'acceptation définitive» par ladite commission. Vous aurez donc à nouveau toutes les notes de séances dans l'intraCM.

Je vous annonce que nous avons été saisis de trois objets munis de la clause d'urgence. Premièrement, il s'agit de la proposition PR-158 du Conseil administratif, figurant dans notre ordre du jour, qui concerne la contribution de solidarité prélevée au personnel des institutions de la petite enfance. Deuxièmement, il y a la résolution R-39 de M. Pierre Maudet, que nous venons de recevoir, intitulée «Pour l'exercice déterminé de la force publique au quai des Forces-Motrices». Troisièmement, il y a la motion M-217, qui vous a déjà été annoncée lors de notre dernière séance, le 1^{er} octobre, et qui traite de la sécurité des écoliers des Plantaporrêts. Conformément à la procédure, l'urgence de ces objets sera traitée en début de séance, à 20 h 30.

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève en remplacement de M^{me} Corinne Billaud, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Bernard Lescaze (R). J'ai l'honneur de proposer à vos suffrages la candidature de M. Alain Fischer, qui nous paraît avoir, par sa profession, toutes les qualités requises pour siéger dans un tel conseil de fondation.

Le président. Y a-t-il un autre candidat? (*Personne ne demande la parole.*) Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous que nous procédions à un vote? Dans l'affirmative, je vais nommer des secrétaires ad acta et des scrutateurs...

Des voix. Non.

Le président. Nous considérons alors que M. Fischer est élu au conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève.

M. Alain Fischer est élu tacitement.

4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29154-203, situé entre le chemin du Point-du-Jour, la rue Moillebeau et la rue Maurice-Braillard, commune de Genève – section Petit-Saconnex (PR-156).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement nous a transmis les explications suivantes:

«Situation du périmètre

»Le périmètre faisant l'objet du présent projet de plan localisé de quartier N° 29154-203 est situé le long du chemin du Point-du-Jour, entre la rue de Moillebeau au nord-ouest et la rue Maurice-Braillard au nord-est, sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex (feuille cadastrale N° 64) sur les parcelles N^{os} 1775, 1776, 1777, 1778 et 2172, d'une superficie de 6210 m², situées en zone de développement 3.

»Objectifs

»Ce projet de plan localisé de quartier a pour but de répondre aux objectifs de la zone de développement 3 en permettant, dans le secteur dit «Les Genêts», la réalisation progressive d'opérations immobilières destinées à du logement, conformément au principe dicté par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) visant à une occupation rationnelle du sol. Ces objectifs d'aménagement ont encore été récemment confirmés dans le cadre de l'adoption par le Grand Conseil, le 8 juin 2000, du concept d'aménagement cantonal 2015.

»Ce concept ainsi que le plan directeur d'aménagement cantonal dont il est issu, actuellement à l'examen du Grand Conseil, préconisent un développement diversifié des secteurs en zone de développement de l'agglomération genevoise.

»Il s'agit en effet dans certains quartiers de chercher une densification intermédiaire, en regard des règles usuelles de densité admises traditionnellement. Il est proposé dès lors que le quartier des chemins du Point-du-Jour et Pré-Cartelier soit mis au bénéfice d'une densité (ou indice d'utilisation du sol) de 0,6 correspondant à une urbanisation modérée.

»Les surfaces brutes de plancher nouvelles comporteront au moins deux tiers de logement subventionné au sens de la loi L 4 05 du 4 décembre 1977.

»Bref historique

»En 1998, une demande préalable N° 17302 portant sur la parcelle N° 2172, concernée par le présent projet de plan localisé de quartier, était déposée auprès de la police des constructions du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

»Le projet prévoyait la réalisation d'une villa et d'un garage en plus de la villa déjà existante. Le 28 novembre 1998, le DAEL refusait l'autorisation préalable pour plusieurs raisons: le projet en cause s'inscrit dans la zone de développement 3 et il déroge aux objectifs d'aménagement développés par la Ville de Genève dans son schéma directeur du quartier des Genêts de mai 1992 et décidés en concertation avec le Département des travaux publics d'alors.

»De plus, la Ville de Genève a donné un préavis défavorable à ce projet, en motivant ce refus notamment par le fait qu'elle a réalisé un certain nombre d'équipements importants dont une école, en vue de répondre aux besoins engendrés par le développement de ce quartier.

»Compte tenu du refus du DAEL concernant la DP 17302, et en application de l'article 2A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (L 1 35), qui donne un délai de trois ans, dès la décision du refus, pour l'élaboration d'un plan localisé de quartier, le DAEL a mis au point le présent projet de plan localisé de quartier, qui devrait donc être en force avant le 28 novembre 2001.

»Pour ce faire, le département a procédé au préalable, au cours de l'année 2000, à une étude d'aménagement du quartier des chemins du Point-du-Jour et Pré-Cartelier, destinée à vérifier et affiner les principes directeurs de l'urbanisation du quartier élaborés tant par la Ville que par l'Etat de Genève dans la décennie précédente.

»Un nouveau schéma d'urbanisation a été établi qui préconise la construction d'immeubles de logements de faible gabarit (R+2) afin de tenir compte des servitudes de restriction de bâtir en hauteur en force sur tout le périmètre du quartier susmentionné. Les voiries existantes sont maintenues en l'état, à l'exception de la constitution de trottoirs. L'implantation des immeubles de logements suit la topographie et se fait donc parallèlement aux courbes de niveaux. Les bâtiments projetés se déploient sur un nombre restreint de parcelles afin de faciliter la promotion d'opérations de construction indépendantes les unes des autres. Ils permettent le maintien d'espaces extérieurs de bonne dimension, affectés en alternance à des jardins et à des espaces d'accès et de stationnement en surface.

»Le projet de plan localisé de quartier

»Le présent projet de plan localisé de quartier N° 29154-203 concrétise ce schéma d'aménagement sur les cinq parcelles situées dans la partie supérieure du quartier entre le chemin du Point-du-Jour et la rue Maurice-Braillard. Il intègre dans la partie inférieure du périmètre la parcelle N° 2172 ayant fait l'objet du projet de villa refusé, et dans sa partie supérieure la parcelle N° 1775 dont le bâtiment existant A est maintenu dans son gabarit (R + 2 + attique) et son affectation (logement).

»Trois immeubles d'habitation, de trois niveaux chacun, sont implantés sur les quatre parcelles N°s 1776, 1777, 1778 et 2172; la densité modérée de 0,6 préconisée dégage au total une surface de plancher brute de 2585 m², soit environ 24 nouveaux logements à construire en tout, dont deux tiers seront subventionnés au sens de la loi L 4 05 du 4 décembre 1977; partant du principe que ces logements seront réalisés dès la première étape. Elle favorise par ailleurs l'organisation en surface du stationnement des véhicules des futurs habitants, dans des espaces d'accès et de parage aménagés en cours d'entrées.

»En conclusion, ce projet de plan localisé de quartier favorise une urbanisation qui peut s'effectuer progressivement, en douceur, tout en conservant les qualités d'un quartier résidentiel, en harmonie notamment avec les gabarits des villas existantes appelées à être remplacées au fil des opérations et d'un laps de temps étendu.»

La concrétisation de ce plan localisé de quartier permettra à la Ville de Genève de réaliser, à court et moyen terme, les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement suivants:

- l'élargissement, pour la partie concernée par le plan localisé de quartier, du chemin du Point-du-Jour afin d'améliorer la desserte et les trottoirs;
- la création d'une servitude de passage public à pied entre la rue Maurice-Braillard et le chemin du Point-du-Jour afin d'aménager progressivement un parcours piétonnier reliant notamment l'école des Genêts au parc Moillebeau.

Ces opérations seront assurées par le Conseil administratif dans le cadre des crédits d'investissements inscrits ou à prévoir au plan financier quadriennal.

Tels sont, en substance, les motifs qui nous conduisent à vous inviter à préavis favorablement le présent projet de plan localisé de quartier, tout en faisant remarquer que l'ouverture tardive de l'enquête publique ne permettra vraisemblablement pas au Conseil d'Etat d'adopter le plan localisé de quartier dans les délais préfixés du 28 novembre 2001.

Ainsi, au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D' ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les projets d'aménagement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29154-203 situé entre le chemin du Point-du-Jour, la rue Moillebeau et la rue Maurice-Braillard, commune de Genève - section Petit-Saconnex.

Annexe: un plan

Le président. Tout à l'heure, avec les chefs de groupe, nous avons inauguré la décision que nous avons prise concernant le «tous d'accord» au sujet des propositions du Conseil administratif. Je vous informe que, lors de cette réunion, tous les groupes politiques ont accepté l'entrée en matière sur cette proposition. Cette dernière est donc renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de préconsultation.

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique (PR-157).

1. Préambule

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève a toujours su répondre à ses préoccupations en matière d'énergie et d'environnement. Elle a adapté ses objectifs en tenant compte de l'évolution rapide des connaissances et de la technique, ainsi que de la législation en vigueur dans notre pays.

Propriétaire d'un parc immobilier important, il s'est agi notamment d'adapter les missions et domaines d'activités assumés par son Service de l'énergie, en tenant compte de sa spécificité, de sa structure et de son organisation.

Pris dans la tourmente des crises pétrolières des années 70, le service s'orienta vers une gestion rigoureuse de l'utilisation des combustibles fossiles. Celle-ci permit rapidement d'importantes économies d'achat de mazout par l'application de mesures simples, ne demandant généralement que peu d'investissements.

Puis il mena ses réflexions dans le domaine de l'utilisation des énergies renouvelables en favorisant notamment l'implantation de capteurs solaires en toiture des immeubles locatifs, pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire. Un crédit de 2 millions de francs avait été voté à cet effet en décembre 1988 par le Conseil municipal.

Fort des options politiques prises par notre pays en matière d'énergie, d'une part, mais aussi de la nécessité de faire face aux difficultés budgétaires rencontrées par la municipalité, d'autre part, le Service de l'énergie s'est ensuite donné pour objectif d'agir sur les consommations d'eau et d'électricité en extension de ses missions appliquées à la thermique du bâtiment. Dans ce domaine également, les résultats se sont rapidement révélés d'un intérêt majeur pour la Ville.

2. Exposé des motifs

Les actions à entreprendre en matière de politique énergétique peuvent dépendre soit d'obligations légales, soit d'actions plus diverses et volontaires, qui traduisent une volonté d'agir dans ce domaine.

Pour un propriétaire immobilier, il s'agit de mettre en application les lois et règlements fédéraux et cantonaux. Ils ont pour but principal la mise en conformité des installations techniques. A ce titre, plusieurs crédits d'investissement ont déjà été consacrés à la rénovation et à l'adaptation aux normes de l'OPAir (ordonnance fédérale sur la protection de l'air) des installations de chauffage.

Mais il s'agit également de procéder à des investissements cohérents avec les objectifs fixés, dans le but de dégager un gain énergétique, environnemental et/ou financier.

Partant de ce constat, le Service de l'énergie a rédigé et proposé au Conseil administratif un programme de politique énergétique pour notre municipalité. Il définit six domaines d'activités, qui comprennent chacun des objectifs stratégiques et opérationnels, soit:

La gestion du patrimoine

- l'entretien et la maintenance des installations techniques;
- la mise en œuvre des obligations légales.

L'ingénierie et l'appui technique

- suivi de projets et mise en œuvre des objectifs de politique énergétique auprès des mandataires dans le cadre des projets de construction et de rénovation de bâtiments.

La maîtrise de l'énergie

- mise en œuvre de la politique en matière d'utilisation rationnelle des agents énergétiques.

Recherche et développement

- essai de solutions innovantes et développement de méthodes originales en matière de gestion énergétique ou environnementale.

Mandats externes

- mise à la disposition de tiers des compétences du service;
- appui à la politique énergétique cantonale.

Information et communication

- promotion interne et externe des activités du service;
- publications et vulgarisation des réalisations techniques;
- séminaires et conférences.

Chaque domaine trouve son financement par l'intermédiaire du budget de fonctionnement ou par celui de crédits d'investissement tels que celui qui est l'objet de la présente proposition.

3. Réponse aux interpellations parlementaires

- motion M-304, de M. D. Bonny, renvoyée en commission le 19 mai 1998 et intitulée: «L'eau à un coût»;
- motion M-241, de M. P. Reichenbach, acceptée le 6 mai 1997 et intitulée: «Arrêtons de gaspiller l'eau! Installons les fontaines publiques en circuit fermé!»;
- interpellation I-845, de M. P. Reichenbach, du 15 mai 1991, intitulée: «A Genève, les rues sont lavées à l'eau minérale»;
- question écrite QE-26, de M. J.-P. Perler, du 3 mai 2000: «Bourse d'énergie»;
- motion M-113, de MM. A. Marquet, R. Deneys, J.-P. Perler, acceptée le 14 novembre 2000 et intitulée: «La Ville de Genève s'engage pour le solaire»;
- motion M-120, de MM. A. Marquet, J.-P. Perler, renvoyée en commission le 15 novembre 2000 et intitulée: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève».

4. Descriptifs des travaux et estimation des coûts**4.1 La gestion du patrimoine**Programme d'assainissement des chaufferies

1 650 000 francs

A Genève, l'ordonnance sur la protection de l'air est appliquée dans le cadre de la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée (L 5 25 - 1981) et de son règlement d'application (L 5 25.01 - 1982). Il convient également de citer, à titre cantonal, la loi sur l'énergie (L 2 30 - 1986) et son règlement d'application (L 2 30.01 - 1988) et notamment l'article 15B de la loi sur

l'indice de dépense d'énergie, et enfin la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 - révision 1988) et son règlement d'application (L 5 05.01 - 1978).

L'OPAir 92 impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxyde d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

Notons que les restrictions concernant les émissions de dioxyde de soufre (SO2) ne sont plus d'actualité, les buts fixés par la loi étant largement atteints, grâce à la réduction de la teneur en soufre des huiles de chauffage.

Le Service de l'énergie, responsable de la gestion du parc immobilier de la Ville de Genève, tient à jour un cadastre des installations de production de chaleur. Sur cette base, il détermine les priorités concernant leur mise en conformité à l'OPAir 92. Dans le cadre de notre programme de rénovation et d'adaptation aux normes prescrites, les travaux de transformation des chaufferies suivantes sont prévus:

	Fr.
Ecole des Vollandes	420 000
Ecole de Contamines	260 000
Ecole du Seujet	140 000
Ecole Liotard	315 000
Ecole Mail 1 (sous-station)	70 000
Ecole Hugo-de-Senger 2	175 000
Musée d'histoire des sciences	73 000
Centre sportif du Bois-de-la-Bâtie	90 000
Bout-du-Monde 4A	35 000
Plantaporrêts 4	72 000

Remplacement et adaptation des systèmes de réglage
des installations

70 000 francs

La durée de vie des équipements de réglage, dont la part d'électronique est de plus en plus importante, reste inférieure à celle de l'ensemble des autres équipements en chaufferie.

Par conséquent, il est nécessaire de remplacer les régulations de chauffage qui arrivent au terme de leur durée de vie, estimée généralement à une dizaine d'années.

Dans ce cas, nous procédons généralement à une transformation du tableau électrique de commande et à la mise en place d'un nouveau système de réglage équipé d'un automate programmable. Il s'ensuit généralement un gain énergétique appréciable et une fiabilité accrue, consécutifs à l'amélioration de l'efficacité de réglage obtenue.

Coût moyen par installation: 7000 francs
Nombre d'installations proposées: 10

Gestion à distance des installations 80 000 francs

L'installation d'automates programmables pour le contrôle et la maintenance des chaufferies, d'une part, ainsi que les possibilités offertes par le réseau de communication de la Ville de Genève, d'autre part, nous ont incités à tester une expérience pilote de gestion à distance des informations concernant le fonctionnement des installations.

Les résultats sont concluants. C'est pourquoi nous souhaitons équiper progressivement les chaufferies les plus importantes de notre parc immobilier dans le but de gérer et contrôler à distance le maintien des valeurs de consigne et par conséquent leur consommation d'énergie.

Coût moyen par installation: 8000 francs
Nombre d'installations proposées: 10

Remplacement de la station de météorologie 20 000 francs

Nous disposons d'une station de météorologie, située au-dessus de nos bureaux, en toiture du bâtiment 19, chemin Château-Bloc.

Celle-ci mesure en permanence les valeurs de température extérieure, l'humidité de l'air, la force et la direction des vents, la pluviométrie ainsi que l'ensoleillement. Ces informations sont régulièrement transférées par modem sur le réseau informatique du service, où elles sont mises en forme et archivées.

Elles nous permettent de suivre en temps réel l'évolution de la consommation de chaque bâtiment en fonction des données climatiques.

Installés en 1990, certains de ses composants ainsi que le logiciel de gestion doivent être remplacés.

4.2 La maîtrise de l'énergie

Programme de gestion durable de l'eau 600 000 francs

Le programme de gestion durable de l'eau est axé sur:

- l'assainissement des fontaines;
- la récupération d'eau de pluie;
- les opérations ponctuelles d'économies.

Les différentes opérations de mise en circuit fermé des fontaines monumentales réalisées en collaboration avec le Service municipal d'entretien du domaine public ont mis en évidence l'intérêt économique de telles actions, dont le temps de retour est généralement inférieur à quatre ans.

Deux dossiers ont fait l'objet d'une étude particulière et peuvent être réalisés tout de suite:

- parc La Grange (la Roseraie) 350 000 francs
- parc du Musée Ariana 150 000 francs

Les bâtiments du centre de voirie municipale, à la rue François-Dussaud, sont équipés de cinq citernes à mazout de 75 000 litres chacune. Sachant que la consommation annuelle de combustible est de 130 000 litres, on observe une surcapacité de stockage.

Nous proposons de désaffecter deux d'entre elles, puis de les adapter afin de recevoir les eaux de ruissellement en provenance de la toiture dans le but de créer un stock tampon destiné au lavage des véhicules et à l'alimentation des laveuses. Un équipement de surpression avec filtration est également prévu.

Projet récupération eau de pluie voirie 60 000 francs

Divers projets de moindre importance peuvent être réalisés rapidement. Il s'agit notamment de l'installation de systèmes de limitation de débit dans plusieurs centres sportifs et W.-C. publics générant également des temps de retour brefs, inférieurs à cinq années.

Divers projets d'assainissement d'installations 40 000 francs

Programme de développement des énergies renouvelables 600 000 francs

Le programme d'encouragement des énergies renouvelables concerne:

- les installations solaires thermiques;
- les installations solaires photovoltaïques.

La Ville de Genève dispose à ce jour de 33 installations solaires thermiques. Elles sont destinées la plupart au préchauffage de l'eau chaude sanitaire et sont installées en toiture d'immeubles de logements. Elles représentent ensemble une surface de près de 2200 m² de captage. Elles permettent une économie annuelle de 120 TEP, déchargeant ainsi l'atmosphère urbaine de quelque 380 tonnes de dioxyde de carbone et de plusieurs centaines de kilos d'effluents polluants divers. Ce chiffre ne représente toutefois que 1% de l'ensemble de nos achats d'énergie fossile annuels, tous patrimoines confondus.

Nous souhaitons poursuivre l'effort entrepris et proposer chaque fois que cela est possible d'intégrer une installation solaire thermique pour le préchauffage de

l'eau chaude sanitaire lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiment. La présente demande concerne la construction d'installations sur des bâtiments existants, dont certaines pourraient être réalisées sur le principe des «chambres didactiques solaires» en collaboration avec les écoles.

Coût moyen par m ² captage:	1500 francs/m ²
Surface totale proposée:	100 m ²
Sous-total	150 000 francs

Le plan directeur cantonal de l'énergie relaie les objectifs fixés par la Confédération concernant la production d'électricité solaire photovoltaïque. Le but est d'atteindre 0,1% de la consommation totale de notre canton à l'horizon 2010. Cela représente une puissance approximative de 6 Watts par habitant, soit une surface de captage six fois supérieure à celle d'aujourd'hui.

La Ville de Genève ne possède qu'une seule installation de ce type. Elle produit 2500 kWh/an, soit 0,006% de l'ensemble de nos besoins. Les progrès récents réalisés par la technologie photovoltaïque d'une part, la diminution des coûts d'autre part, ainsi que la volonté de promouvoir des solutions alternatives à la production d'électricité d'origine nucléaire et l'intérêt montré dans ce sens par la population genevoise par le biais de la bourse solaire, nous incitent à proposer la réalisation de plusieurs installations supplémentaires.

Objectif 1 ^{re} étape:	0,1% de la consommation d'électricité dans les bâtiments
production:	30 000 kWh
puissance nécessaire:	30 kW
coût moyen de l'installation:	15 francs/W
sous-total	450 000 francs

<u>Utilisation rationnelle de l'électricité</u>	250 000 francs
---	----------------

Le potentiel d'économie d'électricité à réaliser dans les bâtiments publics reste important. Les divers investissements que nous avons réalisés dans ce domaine jusqu'à ce jour se sont pour la plupart montrés rentables, dégageant des temps de retour très courts.

Nous souhaitons pouvoir disposer d'un montant permettant de réaliser rapidement les opérations les plus intéressantes sur un plan strictement économique, soit celles dont les économies compensent l'investissement et la somme des intérêts en moins de huit années.

Divers projets sont déjà prévus. Ils concernent:

- l'assainissement ou le remplacement d'installations d'éclairage;
- la pose de détecteurs de présence pour la commande d'installations.

Financement d'études de faisabilité

30 000 francs

Dans le domaine des économies d'énergie, il est parfois nécessaire de confier à des tiers des études de faisabilité. Il s'agit de bureaux techniques CVSE que l'on mandate afin qu'ils évaluent le potentiel d'économie résultant de l'assainissement d'une installation et proposent des solutions techniques appropriées.

Cette manière de procéder soulage le bureau technique du service, intègre une structure privée à notre démarche et permet de préparer les futures actions à entreprendre.

4.3 Recherche et développement

Production alternative en chaufferie

40 000 francs

Il s'agit d'identifier les possibilités représentées par les systèmes de micro-cogénération couplées aux installations de chauffage dans le cas de transformation de chaufferies.

La cogénération signifie la production simultanée d'énergie électrique et de chaleur dans laquelle la chaleur est tirée des rejets thermiques de la machine motrice du générateur d'électricité.

L'intérêt de ce projet consiste à démontrer l'intérêt technique, économique et environnemental d'une telle solution.

En principe, le site choisi est celui de la chaufferie de l'école Liotard, dont les profils respectifs des besoins thermiques et électriques correspondent aux critères nécessaires à la réussite du projet.

Gestion des installations de ventilation

20 000 francs

Diverses études mettent en évidence un potentiel d'économie important consécutif au mauvais dimensionnement des moteurs électriques d'entraînement des ventilateurs. Il s'agit de tester l'optimisation du régime de fonctionnement de ces installations en associant des convertisseurs de fréquence pour la commande des moteurs.

5. Récapitulation des coûts

Fr.(TTC)

Fr. (TTC)

La gestion du patrimoine

1 820 000

Programme d'assainissement de chaufferies

1 650 000

Remplacement et adaptation des régulations

70 000

Gestion à distance des installations

80 000

Remplacement de la station de météorologie

20 000

<i>La maîtrise de l'énergie</i>		1 480 000
Programme de gestion durable de l'eau	600 000	
Programme de développement des énergies renouvelables		
– énergie solaire thermique	150 000	
– énergie solaire photovoltaïque	450 000	
Utilisation rationnelle de l'électricité	250 000	
Financement d'études de faisabilité	30 000	
<i>Recherche et développement</i>		60 000
Production alternative en chaufferie	40 000	
Gestion des installations de ventilation	20 000	
Sous-total 1		3 360 000
Intérêts intercalaires $\frac{3\,360\,000 \times 24 \times 5}{2 \times 12 \times 100}$	168 000	
Sous-total 2		3 528 000
A déduire		
Part de financement du «Fonds énergie des collectivités publiques»		– 1 000 000
Total		<u>2 528 000</u>

6. Subventions et partenariats

Les travaux inclus dans la présente proposition qui satisfont aux dispositions de l'article 17 du règlement d'application de la loi instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L 2 40) du 20 novembre 1998 font l'objet d'une demande de subvention.

D'autre part, certains projets concernant le développement des énergies renouvelables seront susceptibles de bénéficier également de subventions cantonales et fédérales.

Enfin, les projets inclus dans le programme de recherche et développement sous rubrique 4.3 seront réalisés en partenariat avec le ScanE (service cantonal de l'énergie) en ce qui concerne l'évaluation d'un éventuel développement dans le cadre des objectifs définis par la politique énergétique cantonale.

7. Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est inscrit au PFQ sous la référence N° 110.20.6

8. Programme des travaux

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et s'étendront sur une durée de deux ans, respectant ainsi la répartition financière programmée par le Conseil administratif.

9. Budget prévisionnel d'exploitation

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de dix annuités, elle se montera à 327 387 francs.

10. Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'énergie.

Les services bénéficiaires sont nombreux, un grand nombre d'entre eux étant potentiellement concernés par les travaux mentionnés dans la présente proposition.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 528 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

6. Motion de M. Michel Ducret: «Pour des ramassages scolaires «Pedibus» (M-193)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que, malgré la proximité imposée par les règlements cantonaux entre les écoles enfantines et primaires et les lieux d'habitation des élèves, nombre de ces derniers sont amenés à l'école par leurs parents en automobile;
- qu'une des principales raisons évoquées pour procéder ainsi est un légitime besoin de sécurité pour les enfants, tant par rapport à la circulation qu'à d'autres éventualités;
- que cette façon de procéder entraîne une circulation automobile parasite importante, légitimant les parents à utiliser leur véhicule au lieu des transports publics pour se rendre à leur travail ou pour aller faire des courses;
- qu'en principe tous ces déplacements scolaires doivent pouvoir s'effectuer aisément à pied;
- que l'avènement d'une cité idyllique débarrassée de toute circulation automobile prôné par certains n'est pas pour demain;
- qu'il y a donc lieu de proposer une autre solution alternative intelligente, efficace, non polluante et peu coûteuse;
- que la Ville de Lausanne a réalisé une expérience dans ce sens, intitulée «Pedibus», basée sur le bénévolat, et qu'elle se voit couronnée de succès;
- qu'une telle proposition s'insère tout à fait dans la ligne prônée par le Conseil administratif pour la politique des déplacements;
- que, outre les avantages énoncés plus haut, cette expérience est bonne pour la santé des enfants, qui sont encouragés à marcher (avec l'appui de chansons spécialement créées pour cet usage), qu'elle permet de sensibiliser les écoliers aux problèmes de la relation avec la rue, le trafic et ses dangers tout en leur donnant l'occasion de nouer de nouvelles relations entre eux dépassant le cadre de leurs seules classes et, ce qui n'est pas le moindre des avantages, qu'elle les habitue à se déplacer à pied dans la ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- se renseigner auprès de la municipalité de la Ville de Lausanne sur les modalités et les résultats de l'expérience «Pedibus»;
- prendre toutes les mesures utiles, d'entente avec le Département de l'instruction publique, le Département de justice et police et des transports ainsi que

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5216.

les associations de parents d'élèves, en vue d'introduire, dès la rentrée de septembre 2001, des solutions de type «Pedibus» pour amener les élèves aux écoles de notre ville et, si elles se révèlent judicieuses, d'en généraliser l'offre pour l'année suivante;

- d'examiner les possibilités d'étendre, du moins partiellement, cette solution aux crèches et établissements destinés à la petite enfance.

Annexe: Qu'est-ce que le «Pedibus»?

ANNEXE

Qu'est-ce que le «Pedibus»?

Le «Pedibus» est-il un nouveau moyen de transport? Certes non, si on considère qu'il s'agit de se rendre à l'école enfantine ou primaire à pied. Par contre, il s'agit d'offrir une sécurité aux enfants dans ces déplacements et de rassurer leurs parents à ce propos.

Le principe en reste extrêmement simple: quatre fois par jour, des trajets de «ramassage scolaire» identiques sont effectués par des parents d'élèves (généralement quatre parents différents) sur chacun des parcours définis pour satisfaire les besoins de l'établissement en relation avec les lieux de domicile des enfants. Cela fonctionne comme une ligne de bus de ramassage scolaire, mais le trajet se parcourt à pied. Le «conducteur» est en principe un parent d'élèves et est différé à chaque «course» (de façon que la charge de ce bénévolat ne soit pas trop lourde).

Les parcours les plus rationnels possibles sont définis à l'avance dans le cadre de l'école. Les enfants sont encouragés à effectuer ces déplacements notamment par le biais de chansons qui ont fait l'objet d'un enregistrement sur CD, que l'on peut acheter dans les magasins de la ville.

Cette expérience lausannoise est d'ores et déjà couronnée de succès, au point que des délégations de nombreuses villes plus ou moins importantes viennent se renseigner à Lausanne en vue d'introduire une réponse semblable au problème des déplacements scolaires.

Lorsqu'on connaît l'importance de ceux-ci dans les pointes de trafic à Genève, et l'encombrement régulier aux environs des écoles qui s'ensuit, on réalise à quel point une telle solution est à même d'amener intelligemment une amélioration également pour les déplacements motorisés, laissant ainsi plus de place aux transports collectifs trop souvent gênés par le trafic général, tout en permettant aux enfants de se familiariser avec le déplacement régulier à pied pour des petites distances.

En outre, au-delà des avantages énoncés plus haut, cette expérience est bonne pour la santé des enfants, qui sont encouragés à marcher, elle permet de sensibiliser les écoliers aux problèmes de la relation avec la rue, le trafic et ses dangers tout en leur donnant l'occasion de nouer de nouvelles relations entre eux dépassant le cadre de leurs seules classes et elle les accoutume à se déplacer à pied en milieu urbain.

Sans toutefois dispenser de prendre des mesures de sécurité à l'égard du trafic aux abords des établissements scolaires, cette solution est donc à la fois pratique et didactique.

A ce titre, elle mérite d'être étudiée et appliquée dans une ville qui se targue de vouloir améliorer et développer les déplacements des piétons.

Préconsultation

M. Olivier Coste (S). «Pedibus», c'est la sécurité sur le chemin de l'école et il est normal de tout faire pour l'améliorer. D'ailleurs, aujourd'hui, nous avons reçu la motion urgente M-217, qui va dans ce sens.

On a dit que le XXI^e siècle sera le siècle de la communication, eh bien, je pense que «Pedibus» devrait être un concept basé sur la communication. Effectivement, le principe de «Pedibus» est basé sur le bénévolat de certains parents qui sont plus disponibles que d'autres et qui, de toute façon, accompagnent leurs enfants sur le chemin de l'école. On demande à ces personnes de le faire d'une manière collective et plus organisée pour qu'elles puissent prendre en charge les enfants des parents qui sont plus occupés.

Récemment, une émission de la Télévision suisse romande nous a montré cette expérience qui fonctionne d'une manière positive à Lausanne depuis quelques années. Mais, pour que le bénévolat puisse fonctionner sans que les gens se découragent, il faut qu'il puisse y avoir une bonne structure locale de discussion et de participation des habitants du quartier et des parents d'élèves. Je vous recommande donc d'envoyer la motion M-193 pour étude à la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Mon groupe et moi-même, nous trouvons que cette motion est extrêmement intéressante et nous l'accepterons, mais il faudra l'envoyer en commission car nous ne savons pas très bien comment la mettre en œuvre. En effet, cet objet concerne-t-il plutôt le Département de l'instruction publique ou faudrait-il le transmettre, par la commission sociale et de la jeunesse, aux services de la Ville? En fait, nous ne savons pas très bien où pourrait être le point d'ancrage de cette motion et c'est pour cela que nous aimerions la renvoyer en commission; nous pensons que ce serait une mesure judicieuse.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Notre groupe soutient cette motion et propose le renvoi de celle-ci à la commission sociale et de la jeunesse. Nous demanderons à cette commission de bien examiner tous les problèmes concernant la responsabilité en cas d'accident, d'indiscipline ou autres lorsqu'il s'agit pour des bénévoles d'accompagner des enfants qui ne sont pas les leurs.

M. Pierre Maudet (R). Effectivement, ce qui me semble important en renvoyant cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, c'est de pouvoir étudier ce qui se fait à Lausanne. Au moment où M. Ducret a déposé ce projet de motion, il semblait que l'expérience de Lausanne était effectivement couronnée de succès, que le bénévolat fonctionnait bien, mais que c'était quand même très aléatoire.

Ce que nous souhaiterions principalement, selon le sens de la première invite, qui est l'invite principale de la motion, c'est que l'expérience «Pedibus» puisse être étudiée et qu'un déplacement de la commission puisse éventuellement se faire à Lausanne, afin de voir dans les cas pratiques comment on a pu surmonter les aléas liés au bénévolat. En effet, le bénévolat dépend de la bonne volonté des gens et, suivant les années, suivant la participation de parents, suivant l'emplacement géographique aussi des écoles et des lieux de résidence des enfants, il est sujet à caution.

Je remercie par avance les groupes qui ont manifesté leur intention de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse et j'appelle de mes vœux, en lieu et place du motionnaire qui n'est pas là ce soir, que nous puissions nous rendre sur place pour étudier le cas concret de la ville de Lausanne.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à l'unanimité.

7. Motion de MM. Bernard Paillard, Pierre Losio, Guy Dossan, M^{mes} Hélène Ecuyer, Barbara Cramer, Nicole Bobillier et M. Guy Mettan: «Réorganisation du Secrétariat du Conseil municipal» (M-194)¹.

PROJET DE MOTION

Soucieux de l'obligation de renforcer le fonctionnement du système politique démocratique impliquant la séparation des pouvoirs exécutif et législatif;

conscient de la nécessité d'améliorer le soutien nécessaire aux conseillers municipaux dans l'exercice de leur fonction;

tenant compte de la complexité croissante des affaires, de l'augmentation considérable du volume des informations à traiter et de la nécessité de développer le système d'information des conseillers municipaux et des citoyens;

comparant des expériences faites dans d'autres administrations publiques;

estimant que la dépendance du Secrétariat du Conseil municipal du président du Conseil administratif, puis hiérarchiquement du secrétaire général, puis du chef du Service de l'administration centrale, complique de façon considérable le fonctionnement administratif entre le bureau du Conseil municipal et son secrétariat,

le bureau du Conseil municipal invite le Conseil municipal à charger une commission:

- d'étudier l'opportunité de constituer un secrétariat rattaché directement au bureau du Conseil municipal;
- d'étudier les aménagements à envisager en partant de la structure actuelle du Secrétariat du Conseil municipal, notamment en ce qui concerne le soutien informatique, l'information, la gestion documentaire et l'administration;
- d'étudier les charges additionnelles que représenterait le regroupement dans un lieu commun et indépendant d'un secrétariat directement rattaché au bureau du Conseil municipal;
- de présenter, le cas échéant, un projet d'arrêté en vue de la modification du règlement du Conseil municipal.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Si le précédent bureau, dont j'avais l'honneur de faire partie, sous la présidence de M. Bernard Paillard, a rédigé cette motion, c'est

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5216.

tout simplement parce que, suite à la volonté du Conseil administratif de récupérer l'espace à l'intérieur du Palais Eynard, celui-ci a séparé une équipe de neuf personnes comme suit: trois personnes restaient au Palais Eynard, M^{mes} Sagace, Gonzalez-de Ciochis et M. Murzynowski; six autres personnes, au mois de mai, étaient envoyées du côté de la rue Saint-Léger. Même si les locaux de la rue Saint-Léger ne sont pas très loin du Palais Eynard, cela complique sérieusement le fonctionnement de notre secrétariat, par là même celui des conseillères et conseillers municipaux. En effet, il arrive à certains d'entre nous d'aller au secrétariat et de ne pas y trouver notre secrétaire administrative ou sa secrétaire, parce que, tout de même, l'équipe a besoin de se rencontrer pour mener à bien certaines tâches. Quoi qu'il en soit, c'est une excellente occasion de revoir le fonctionnement de notre secrétariat, la moindre des choses étant d'en regrouper tout le personnel au même endroit – il est navrant de ne pas l'avoir fait dès le départ. On peut aussi se demander combien cela coûterait s'il ne s'agissait pas de locaux appartenant à la Ville de Genève.

Rattacher directement le Secrétariat du Conseil municipal au bureau sur le modèle de ce qui se fait au Grand Conseil nous a semblé une excellente piste à explorer. J'imagine aisément qu'il doit y avoir des réticences à cette solution, que ce soit au niveau du Conseil administratif ou au niveau de certains de nos collègues. Pourquoi les conseillères et les conseillers qui se succéderont au bureau seraient-ils moins éclairés que les députés qui se succèdent au bureau du Grand Conseil, pourquoi ne seraient-ils pas compétents et capables d'engager le personnel? Ce serait leur faire injure que de l'imaginer. Le bureau du Conseil municipal de Genève est constitué de sept personnes raisonnables et sensées dans leur grande majorité. Alors, donnons-nous la possibilité d'examiner cette motion et, pour cela, je vous propose, ainsi que le groupe socialiste, de renvoyer la motion M-194 à la commission du règlement.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je serai bref, étant donné qu'il s'agit d'un renvoi en commission. Il est évident que nous nous réservons pour de plus amples développements au moment du retour du rapport et de la discussion en séance plénière, puisqu'il s'agit d'une réforme relativement importante du fonctionnement interne de notre administration. Simplement, très rapidement, j'aimerais émettre quelques idées. Je pense que la séparation des pouvoirs, chère à Montesquieu et à toutes les Lumières, devrait ici présider à nos réflexions et qu'elle devrait se refléter à l'intérieur de l'administration municipale où chacun a un rôle particulier. Evidemment, nous n'avons pas de pouvoir judiciaire au niveau communal, mais il existe néanmoins un exécutif et un pseudo-législatif. Ce pseudo-législatif, me semble-t-il, gagnerait à avoir ses tâches mieux définies et mieux assumées, et sans doute l'exécutif également. Je pense que, globalement, c'est

une proposition de modernisation de l'administration qui est faite ici. Au fond, nous ne proposons rien de très révolutionnaire, puisque nous reprenons en quelque sorte l'idée qui est appliquée déjà au Grand Conseil.

En passant, j'aimerais quand même regretter la séparation d'un service de l'administration, le service du Secrétariat du Conseil municipal. Puisque le mot «explosion» gêne certains, je dirai que, pour le moins, il a été scindé – cela, on ne pourra pas me le contester – en deux. Certes, des consultations ont été faites, des discussions ont été menées avec les représentants du Secrétariat du Conseil municipal, mais plutôt sur la couleur des tissus que véritablement sur le fond de l'affaire. C'est pour cette raison qu'il me semble s'agir là d'une motion importante. J'espère que vous serez d'accord qu'elle soit étudiée à la commission du règlement.

Préconsultation

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Le Conseil administratif a déjà eu l'occasion de s'exprimer à maintes reprises sur ce genre d'objet. Nous revenons bien sûr sur les discussions que nous avons déjà eues et nous en débattons à la commission du règlement. En tout cas, sachez que le Conseil administratif est parfaitement unanime sur la séparation des pouvoirs. Nous sommes conscients, comme le disait Montesquieu, comme le dit M. Paillard, qu'il faut un délibératif, voire un législatif et un exécutif. Il ne s'agit donc pas de «pseudo-législatif», Monsieur Paillard.

Une chose est certaine: pour qu'il y ait corps dans notre administration, il faut qu'il y ait de la cohérence entre tous les services; or la cohérence veut actuellement et, je pense, dans le futur également, que les services soient tous dans la même administration, sous la férule de l'exécutif. Cela, c'est le point de vue que nous allons défendre prochainement à la commission du règlement, sachez-le donc déjà aujourd'hui.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés sans opposition (1 abstention).

8. Motion de M^{me} Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer et Bernard Lescaze: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques» (M-195)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la complexité croissante des tâches des collectivités publiques;
- le grand nombre d'acteurs institutionnels, associatifs, économiques et individuels impliqués dans les processus de mise au point et de mise en œuvre des politiques publiques;
- la pertinence d'une approche participative pour trouver des solutions aux problèmes concernant la population, et le fait que la légitimité de l'action publique ne se base plus sur une adhésion automatique de la population, laquelle doit être associée et convaincue;
- l'utilité et la nécessité d'organiser un apprentissage permanent de l'administration municipale dans un souci d'amélioration continue de l'action publique;
- la nécessité d'une utilisation rationnelle et pertinente des ressources publiques;
- l'obligation pour les collectivités publiques de renforcer la transparence autour de leur action;
- l'évolution rapide des situations, des besoins et des attentes;
- le rôle important que semblent déjà jouer les experts et consultants à l'appui des collectivités publiques;
- l'intérêt de l'évaluation des politiques publiques comme instrument d'aide à la gestion et à la décision, sous forme d'analyse préalable des enjeux et besoins en vue de définir une action publique ou, *a posteriori*, pour en analyser l'impact et l'efficacité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir à l'intention du Conseil municipal un rapport sur les pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des experts et consultants (fréquence des mandats et leurs types, budgets et montants, mécanismes d'octroi de mandats, suivi, bilan, etc.);
- de développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception, de mise en œuvre que de bilan;

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5216.

- de favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, autant que possible, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée;
- de veiller à ce que l'octroi de mandats de conseil, d'expertise et d'évaluation se fassent autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Lorsque nous avons déposé ce texte, il y a de cela quelques mois, nous n'avions vraiment pas l'impression de proposer quelque chose de révolutionnaire au Conseil municipal et à la collectivité, mais tout simplement de les inviter à réfléchir ensemble sur une pratique, l'analyse des politiques publiques, et de suggérer que la Ville commence à avoir le réflexe de faire analyser ses politiques publiques.

Par la suite, en déposant ce texte, il est vrai que j'ai entendu beaucoup de remarques de mes collègues; de nombreuses personnes me disaient: «Qu'est-ce que c'est que ce texte? En fait, vous voulez introduire des instruments liés au «new public management.» Comme nous sommes tous assez traumatisés par l'audit qui a été fait au niveau de l'Etat, il y a eu beaucoup d'incompréhension sur ce que proposait la motion M-195. Finalement, même sur la notion de politique publique, je me suis rendu compte que nombre de mes collègues avaient un peu de la peine à comprendre ce qu'on avait voulu faire. Dans mon intervention, je vais essayer de clarifier les différentes notions contenues dans cette motion, parce que, effectivement, celle-ci, soit dans les considérants soit dans les invites, explique vraiment, de manière assez exhaustive, je pense, ce que nous nous proposons, en tant que motionnaires, de faire analyser en commission.

D'abord, on m'a souvent demandé ce que sont les «politiques publiques» et si la Ville en faisait. Oui, bien sûr, lorsque nous proposons des motions, lorsque nous votons des résolutions, des arrêtés, des budgets, nous faisons des politiques publiques. Je vais vous donner un exemple, puisque c'est une politique qui date de cette législature et que nous avons tous votée; il s'agit de la création de la Délégation à la jeunesse. Il y avait eu la motion M-54, qui proposait de réfléchir sur l'engagement de travailleurs sociaux hors murs. A la suite de cette motion, nous avons voté tous ensemble la proposition PR-84 visant à la création de la délégation et les crédits s'y rapportant. Derrière l'idée de cette délégation et des postes créés à cette occasion, il y avait la volonté du Conseil municipal de mettre en œuvre une autre sorte de travail social, avec un personnel qui ait des objectifs différents, qui soit à même de pouvoir prendre en charge des populations jeunes et habilité à le faire. Cela, c'est un exemple de politique publique récent qu'on a voté dans ce plénum.

On m'a aussi demandé: «Pourquoi veux-tu faire évaluer des politiques publiques?» Force est de constater que nous vivons tous dans un environnement instable; il est instable économiquement, cela on le sait, mais il est aussi instable socialement et toutes les politiques qu'on développe dans ce plénum on les développe pour nos concitoyennes et nos concitoyens; ce sont des êtres vivants, avec une dynamique propre et dont les besoins et les attentes évoluent. A quoi cela sert-il d'évaluer des politiques publiques? D'abord, en amont, cela sert à s'assurer que les intérêts de la collectivité soient bien identifiés et que l'action qu'on va mettre en place est en adéquation avec la réalité. Si je reprends l'exemple des travailleurs sociaux hors murs, c'est ce que nous, au plénum, et par la suite les services de M. Tornare, avons fait. Il y avait un besoin, on mettait en place un instrument. Il s'agissait de savoir pourquoi on le mettait en place, avec quel objectif, avec quel personnel.

Ensuite, une fois que la politique est mise en route, que les moyens sont votés et qu'un travail se fait de la part du service public, cela permet, avec le temps, de voir si l'activité qu'on a décidé de développer deux, trois, quatre, cinq ans auparavant est toujours adéquate, si la population cible est toujours la même, si les instruments qu'on a mis en place correspondent toujours aux besoins, si les sommes qu'on a votées sont toujours appropriées, s'il faut plus d'argent, moins d'argent. En définitive, le fait d'évaluer quelque chose, cela permet aussi de réorienter une politique, de lui donner peut-être d'autres moyens, de lui permettre de se développer d'une autre façon s'il y en a besoin.

Un autre intérêt de développer l'évaluation des politiques publiques est, notamment par rapport à nos concitoyens, de légitimer l'action de la Ville et, plus généralement, de l'Etat. Effectivement, le fait d'évaluer et de dire: «Voilà, on développe ce type de politique pour cette population-là et on atteint ces résultats-là», cela permet de dire aux gens: «La Ville, par exemple le département de M. Tornare, met en place cette politique-là et voilà pourquoi elle le fait. Avec vos deniers, voilà ce qu'on fait.» Il y a donc trois buts, qui sont d'ailleurs repris dans la motion. En amont, il s'agit de nous assurer que les besoins soient bien identifiés; en aval, de les ajuster si besoin est et, de manière générale, de légitimer l'action de la Ville, à notre niveau, de l'Etat à un autre niveau.

La dernière remarque que je voulais faire, c'est qu'on m'a souvent dit: «De toute façon, cette évaluation des politiques publiques se fait automatiquement, que ce soit au plan du Conseil municipal ou dans les services de la Ville.» Oui, mais il est souvent utile d'avoir un regard qui est extérieur, cela permet de réajuster, s'il le faut, l'action de la collectivité de manière rapide.

Maintenant, on me dira: «Oui, mais a-t-on vraiment besoin de cela?» J'ai écouté de manière attentive ce qui se disait à la commission des finances et dans les commissions spécialisées quand j'ai remplacé les différents commissaires, et

lors des discussions sur le budget. La plupart des débats que nous avons consisté à interroger les magistrats sur les politiques qu'ils développent, à savoir s'ils ont fait des évaluations de leur action, s'ils entendent développer d'autres moyens et, si oui, pourquoi, à quelle fin, etc. Ainsi, sans nous en rendre compte, il se trouve que beaucoup de questions que nous nous posons sont des questions orientées vers une évaluation de l'action de nos magistrats, et c'est bien normal.

Si je résume, ce que propose la motion M-195, c'est tout cela, mais elle propose aussi d'avoir recours à des services extérieurs. Pour terminer, je demande le renvoi de cette motion à la commission des finances.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti va voter le renvoi à la commission des finances, mais nous avons quelques questions à poser à cette commission. En effet, ce qui a été énoncé par M^{me} Salerno est impeccable du point de vue de l'idéal. On se dit qu'on agit, que l'administration, le gouvernement de la Ville agissent et qu'il est bon que, de temps en temps, on puisse disposer d'un organisme indépendant, en mesure de jeter un regard et de procéder à des mesures sur ce qui est fait, d'interroger des intéressés de manière qu'on ait véritablement un bilan indépendant. Simplement, à la lecture du texte et dans le développement de la motion tel que M^{me} Salerno l'a fait – elle n'a peut-être pas eu le temps d'aller plus loin – nous avons constaté que cela fait beaucoup penser à des méthodes pratiquées par des organismes privés. C'est possible. Il est clair que s'il s'agit d'évaluer, par exemple, les conséquences de la pose d'un certain dispositif de canalisation, il est probable que, dans ce cas, des experts indépendants, de bureaux privés, vont pouvoir nous donner des réponses qui sont proches de ce que la science, ou du moins la technique quasi scientifique qui intervient, permet de fournir.

Simplement, quand il s'agit de politiques publiques, c'est un peu plus délicat. Ce n'est pas par hasard si dans d'autres pays, dont on peut quand même dire qu'ils sont démocratiques, telle la France, on a affaire à la fameuse Cour des comptes, qui correspond à quelque chose d'un peu différent des experts indépendants, mais qui est quand même composée de magistrats indépendants, qui peuvent se donner les moyens de faire une appréciation extrêmement complète et avec une indépendance que l'on croit assez grande. Nous connaissons aussi l'expérience de l'Angleterre, où l'on dispose d'un organisme qui est un peu différent de la Cour des comptes et qui est composé de spécialistes qui peuvent non seulement évaluer, mais aussi donner des indications pour améliorer ce qui existe.

Nous avons aussi une référence extrêmement intéressante, c'est celle du Canton de Genève, où nous avons une commission, qu'on peut qualifier d'officielle,

d'évaluation des politiques publiques. Celle-ci est présidée par un professeur d'université – dont on peut considérer qu'il a une indépendance en dessus de la moyenne; elle est composée d'experts divers, venant d'horizons différents, et peut permettre d'avoir quand même des jugements de qualité; ils sont d'ailleurs reconnus comme tels.

Ce qui peut être inquiétant, d'ailleurs, on l'a vécu, c'est que, lorsque l'on fait appel à de petits bureaux privés pour évaluer des politiques publiques – il est en effet peu probable qu'on puisse faire appel à de grands bureaux privés qui auraient une grande indépendance, et encore, ce n'est pas certain – ceux-ci peuvent avoir tendance à démontrer que ce qui existe est bien. On le voit avec des rapports de fiduciaires, avec des points de vue d'avocats et diverses expertises. Il y a des souvenirs – on ne peut pas citer les noms ici – qui restent, par exemple, celui d'un tout grand bureau international qui était spécialiste dans ces évaluations à Genève; il a beaucoup perdu aujourd'hui, mais il est clair que quand on lui donnait un mandat il pouvait faire en une année ce que des spécialistes universitaires auraient peut-être fait en trois ou quatre ans, parce qu'il prenait le temps de réfléchir. Par ailleurs, on aboutissait aux conclusions qu'on souhaitait. C'était très agréable, mais nous rendons attentifs les motionnaires au fait que, en ce qui concerne en tout cas notre parti, nous veillerons au cours des travaux de la commission à ce que nous nous dirigeons vers une solution qui garantisse, autant que faire se peut, la stricte indépendance. On ne veut pas donner dans le fond des garanties simplement pour faire plaisir à des magistrats ou, finalement, à notre propre Conseil municipal.

M. Bernard Lescaze (R). Je n'ai pas grand-chose à ajouter, parce que M^{me} Salerno a très bien présenté les choses, si ce n'est pour souligner que l'évaluation des politiques publiques est quelque chose de nouveau, qui peut surprendre, déranger, mais quelque chose de fondamental aujourd'hui. Au fond, c'est un supplément de contrôle démocratique qui est demandé. Dans nos parlements de milice, c'est quelque chose de très important de pouvoir faire appel à des spécialistes, normalement plus neutres que les acteurs de la vie politique et qui peuvent ainsi jauger et juger de l'efficacité des politiques que nous voulons mettre en œuvre. Que ce soit au niveau d'un canton ou d'une commune, ce sont des instruments nouveaux que nous devons mettre en place et, de ce point de vue là, cette motion vient parfaitement à son heure. Je vous recommande donc d'y faire bon accueil.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je crois que je ne surprendrai personne en disant que, en tout cas pour le groupe SolidaritéS et Indépendants de l'Alliance de

gauche, le véritable contrôle doit être exercé par les parlements et par les citoyens. Je me méfie au plus haut point des technocrates quand ils doivent dire aux politiques ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire. Nous l'avons vu dans beaucoup de circonstances, récemment au niveau de Swissair et on l'a aussi vu auparavant avec les affaires bancaires et autres.

Je voudrais simplement dire qu'une telle motion peut effectivement être examinée dans une commission, mais je serais plutôt tenté de dire que la première invite est celle qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire que le Conseil administratif fournisse au Conseil municipal un certain nombre de données permettant justement au Conseil municipal de se déterminer en ce qui concerne la suite. Nous verrons ce qui se passera en commission; nous serons donc favorables au renvoi en commission de cette motion, mais nous serons extrêmement attentifs, d'une part, en ce qui concerne les prérogatives parlementaires et, d'autre part, concernant le fait qu'il n'est pas question pour nous de soutenir quelque projet que ce soit allant dans le sens du «new public management».

M. Guy Savary (DC). Comme cette motion sera vraisemblablement renvoyée à la commission des finances, je me permets de faire une suggestion aux collègues de ladite commission. Pour amener un éclairage extérieur, et je pense tout à fait neutre, je proposerai à la commission de faire appel à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de Lausanne, pour une audition et, si je puis avancer un nom, ce sera celui d'un de ses professeurs qui s'occupe spécialement du sujet dont nous traitons et qui œuvre également à Genève d'une façon efficace, à savoir M^{me} Horber-Papazian.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (quelques abstentions du groupe AdG/TP).

9. Motion de M. René Grand, M^{mes} Michèle Künzler et Liliane Johner: «Déroulons le «Fil du Rhône» (M-196)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la réussite du concept au «Fil du Rhône» en ville de Genève;

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5216.

- l'aménagement attrayant du sentier des Falaises depuis le pont Sous-Terre, sous le pont de la Jonction, jusqu'à l'avenue d'Aïre, à la campagne Masset;
- les tracés non balisés et dangereux des hauts de la campagne Masset jusqu'au pont Butin;
- le cheminement effondré d'un sentier disparu derrière le pont Butin jusqu'au débarcadère de l'ancien bac, sur la commune de Vernier;
- le projet de la commune de Vernier d'un cheminement le long du Rhône jusqu'au Lignon, depuis le débarcadère,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'aménager un nouveau sentier balisé depuis les hauts de la campagne Masset jusqu'au débarcadère du bac, en passant sous le pont Butin;
- de contacter la commune de Vernier pour les études et la réalisation de ce nouvel itinéraire.

M. René Grand (S). Depuis quelques années, je pense qu'il y a une prise de conscience de toute la population sur l'importance de nos cours d'eau ainsi que sur les promenades à pied. En ce qui concerne la prise de conscience de l'importance de nos cours d'eau, elle se manifeste, comme vous le savez, par exemple, par la revitalisation de la Drize, du Foron, de l'Aire, afin que ces cours d'eau, qui nous laissent souvent très nostalgiques, reprennent leur forme d'autrefois.

Il y a également une prise de conscience que nous sommes tous des piétons et, là, je crois que tout le monde est d'accord, même les membres du Conseil municipal. Il y a donc en ville de Genève la revitalisation des piétons par le plan piétons – M. Ferrazino devrait apprécier – et par le «Fil du Rhône», qui a reçu un prix spécial et qui a été prévu de telle façon que tout le monde puisse longer ce magnifique fleuve tout le long de son cours. Il en découle une demande toute naturelle, car quand on est en famille, quand on a envie de se délasser et de ne plus voir beaucoup de béton, on veut aller se promener au bord du lac. Cette demande a été faite pour que tout le monde puisse se promener au bord du lac Léman à Genève, également là où se trouvent des propriétés privées, et, bien sûr, au bord du Rhône.

Alors qu'en est-il actuellement? Comme vous le savez, le Rhône a deux rives. Je prendrai d'abord la rive gauche, qui est bien aménagée. Depuis la Jonction, on peut prendre le petit chemin du bois de la Bâtie, qui a été refait; celui-ci continue sur le territoire des communes d'Onex, de Bernex et va jusqu'à la passerelle de Chèvres, jusqu'au barrage de Verbois et même plus loin dans la réserve du Moulin-de-Ver.

Qu'en est-il de la rive droite, me direz-vous? La rive droite est en chantier et ce n'est pas terminé. Le gros ouvrage qui est en train de se faire et que tout le monde attend avec impatience est le passage sous le pont du Mont-Blanc. Ce sera quelque chose d'assez spécial, puisque cela nous évitera les encombrements de la rue du Mont-Blanc. Si vous continuez le long des quais, vous arrivez au barrage du Seujet; ensuite, vous prenez le petit chemin qui part depuis le pont Sous-Terre, mais, à un moment donné, vous arrivez à une petite montée qui vous conduit juste avant le pont Butin et c'est là que s'arrête ce magnifique aménagement qui a été fait par nos services municipaux. Il n'y a plus, mais il y a certainement eu, un chemin, car lorsqu'on avance comme un Tarzan dans la brousse genevoise on découvre des vieux escaliers, des murs qui existaient autrefois et qui soutenaient certainement un chemin qui menait depuis cet endroit, en dessous de l'avenue d'Aïre, jusqu'au vieux débarcadère du bac. Il faut savoir que, avant que le pont Butin ait été construit, dans les années 20 et 30, il y avait un bac qui traversait le Rhône d'une rive à l'autre. Il y a donc cette partie qui n'est pas du tout aménagée, mais depuis ce débarcadère on peut continuer sur un magnifique chemin dans une petite campagne. On se croirait presque en Amazonie, étant donné qu'on ne voit plus du tout ni de béton ni de grosse construction.

Par contre, sur ce territoire, nous sommes sur la commune de Vernier. Que fait cette commune dans ce sens? La commune de Vernier se préoccupe aussi de l'aménagement des bords du Rhône et, actuellement, elle a un projet à l'étude pour faire un chemin, toujours sur la rive droite du Rhône, depuis la passerelle de Chèvres jusqu'aux tours du Lignon, en passant par le domaine du Canada en bas du bois des Frères.

Nous pensons donc qu'il est important pour toute la population de pouvoir jouir de ces promenades et nous demandons au Conseil administratif d'étudier la possibilité, bien sûr avec la commune de Vernier, puisque le passage sous le pont Butin marque aussi la frontière entre les deux communes, de relier les chemins qui existent pour en faire une promenade pour tous les citoyens qui apprécient grandement la nature. C'est pourquoi nous vous demandons de renvoyer directement la motion M-196 au Conseil administratif.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Que dire de plus après l'éloge de la promenade au bord du Rhône fait par M. Grand? En tout cas, les Verts soutiendront cette motion. Nous aimerions l'envoyer directement au Conseil administratif. En fait, il manque un tout petit bout de chemin en dessous du pont Butin. Une partie de ce chemin s'est effondrée. Il serait peut-être plus favorable de faire passer un chemin vers le haut du pont plutôt que vers le bas, où il y a des risques d'effondrements. Nous aimerions que ce chemin puisse continuer et rejoindre le chemin bien aménagé par la commune de Vernier.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (quelques abstentions du groupe libéral).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'aménager un nouveau sentier balisé depuis les hauts de la campagne Masset jusqu'au débarcadère du bac, en passant sous le pont Butin;
- de contacter la commune de Vernier pour les études et la réalisation de ce nouvel itinéraire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion de M^{me} Isabel Nerny: «Respectons les arbres de notre ville et de notre canton» (M-197)¹.

PROJET DE MOTION

Attendu que l'on sait que les arbres sont sensibles aux mauvais traitements,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir énergiquement et rapidement afin que des clous, des vis et d'autres morceaux de ferraille ne soient plus plantés dans les troncs et les branches des arbres.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Par cette motion, je voulais intervenir afin d'attirer votre attention sur le fait que chez nous les arbres sont très mal traités. En effet, on leur enfonce des vis de 20 centimètres dans l'écorce, on leur plante des morceaux de ferraille pour aménager des éclairages, que personne ne regarde d'ailleurs, ce qui les brûle partiellement. Après, bien sûr, on s'étonne qu'ils soient mal en point et, hop, on les remplace par des minuscules. Bonjour les contrats de culture!

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5216.

Par le biais de cet objet, je demande que tous les arbres qui ornent nos places et nos quais et qui ont subi ce genre de dégâts soient contrôlés. On a vu ce qui s'est passé avec les platanes de Carouge, où pas un n'a été épargné par ces perforations aberrantes. La même chose est infligée aux arbres sur les places de notre ville, notamment en bas de la rampe de la Treille, en bas de la Tertasse, à la petite Fusterie et à bien d'autres endroits encore.

Je demande donc qu'on intervienne sérieusement et même, pourquoi pas, qu'on procède à un recensement des arbres de notre ville, voire du canton. Cela se fait dans certaines villes françaises, notamment celle de Besançon, dont je possède un exemplaire du recensement des arbres. Je compte sur la bonne volonté de nos spécialistes en verdure diverses, afin qu'ils libèrent rapidement nos arbres de cette ferraille et qu'on fixe dorénavant les éclairages sur des poteaux et supports indépendants.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, maire. Madame Nerny, je vous remercie. Je crois que votre intervention est utile. Sauf erreur, vous avez été nommée dans la commission consultative du Service des espaces verts et de l'environnement, qui va se réunir pour la première fois très prochainement et, là, nous aurons l'occasion de parler de ce problème. Il est vrai que nous ne pouvons pas être «derrière» tous les arbres, mais nous nous soucions de leur état.

Je vous donne un exemple pour vous montrer que nous sommes très attentifs à ce problème. Lorsqu'il y a un accident et qu'un arbre est «blessé» par une voiture, nous poursuivons maintenant les automobilistes et nous demandons à ces derniers, ou à leur assurance, de rembourser le remplacement des arbres. Depuis le mois de mars, cela a été le cas de quelques arbres sur les quais du Mont-Blanc et Gustave-Ador.

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI). Je rejoins tout à fait ma collègue Isabel Nerny pour ce projet. Le problème est que nous plantons des arbres n'importe où dans des parcs, sans bien étudier la situation, et qu'ensuite il faut bien les entretenir. Je suis désolée, Monsieur le maire, mais c'est là que le bât blesse.

M. Gérard Deshusses (S). Dis-moi comment tu traites tes arbres et je te dirai qui tu es. Cette magnifique maxime pourrait être tirée de nombreuses célébrités genevoises, à commencer par Jean-Jacques Rousseau, bien évidemment, mais

aussi tous les autres biologistes, et je pense à Augustin Pyrame de Candolle, Alphonse de Candolle, Henri-Albert Gosse et d'autres qui, eux aussi, ont planté des arbres dans cette République et ont donné par la suite des parcs magnifiques dans lesquels nous passons encore des instants merveilleux.

C'est dire, Mesdames et Messieurs, que la sensibilité de M^{me} Nerny est grande; elle aurait pu choisir d'autres sujets plus importants, par exemple: «Dis-moi comment tu traites tes sans-papiers», évidemment cela aurait été plus porteur, plus démagogique et M^{me} Nerny aurait trouvé une célébrité énorme sur TV Léman bleu ce soir, ce qu'elle n'a pas choisi. Ce qui n'empêche pas de dire que le sujet abordé est important et que le groupe socialiste suit pleinement M^{me} Nerny dans ses réflexions et dans ses remarques. Nous ajoutons encore une chose, c'est que nous sommes prêts à prolonger cette réflexion par le fait que nous ne voulons pas non plus que nos arbres soient des défouloirs canins, ce qu'ils sont trop souvent et ce qui les endommage passablement. Le groupe socialiste dans son entier votera cette motion.

Le président. Madame Nerny, souhaitez-vous renvoyer cette motion dans une commission ou directement au Conseil administratif?

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Au Conseil administratif, Monsieur le président.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir énergiquement et rapidement afin que des clous, des vis et d'autres morceaux de feraille ne soient plus plantés dans les troncs et les branches des arbres.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

11. Interpellation de M. Daniel Sormanni: «SIS: le sort des civils?» (I-53)¹.

M. Daniel Sormanni (S). Cette interpellation a été annoncée au mois d'avril, mais, entre les affres de nos discussions et les constants reports, je crains fort qu'elle ne soit plus tellement d'actualité. Néanmoins, je pense qu'il est tout de même utile de dire quelques mots à ce sujet. Je souhaiterais avoir quelques informations de la part du Conseil administratif concernant la réorganisation du Service d'incendie et de secours (SIS) et du sort qui est réservé à nos sapeurs-pompiers, bien entendu, mais aussi aux civils du Service d'incendie et de secours. Je pense qu'il pourrait être intéressant d'en savoir plus sur cette problématique, puisqu'un certain nombre de choses semblent se passer dans ce service et que cela peut intéresser le Conseil municipal de savoir pourquoi le Service d'incendie et de secours est réorganisé, ce qui se passe dans cette réorganisation et pourquoi il y a une réorganisation. Il n'est pas nécessaire d'en dire plus, mais quelques explications seraient bienvenues, surtout concernant la façon dont les civils de ce service ont été traités, car je pense que, pour le moins, ils méritent d'être traités aussi bien que les sapeurs-pompiers. C'est la raison pour laquelle je fais cette interpellation.

Comme je l'ai déjà dit, probablement que cette réorganisation est terminée aujourd'hui; on verra ce que va dire M. Hediger, conseiller administratif responsable. Il est clair que cela aurait été plus intéressant pour nous, Conseil municipal, d'avoir des explications plus tôt, mais nous sommes beaucoup trop bavards et ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons discuter de cette interpellation.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, je m'étonne du mot «réorganisation» qu'a employé M. Sormanni. Il est vrai que j'ai demandé, il y a un certain temps, à la direction du Service d'incendie et de secours d'examiner la structure actuelle de ce service et celle, notamment, des équipes d'intervention, en vue surtout d'une diminution des horaires de travail. Je rappelle que ces équipes n'ont pas été touchées par la diminution des horaires de travail et mon inquiétude est de savoir comment on peut arriver à la diminution des horaires des équipes d'intervention.

Monsieur Sormanni, je pense que ce qui a fait que certains collaborateurs du SIS sont intervenus auprès de vous, c'est que ce service est le service pilote pour le contrôle de gestion. Nous avons réuni les collaborateurs un par un, groupe par groupe, pour pouvoir analyser et avoir un chiffrage des activités dans le cadre du

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5216.

contrôle de gestion. Il est vrai que nous avons été amenés, pas seulement les équipes des pompiers mais également les civils travaillant dans les ateliers, à évaluer le travail qui se fait, les coûts et autres. Nous en sommes là et nous devons, d'ici à la fin de l'année, préparer un budget par enveloppe ou par chiffre. Le budget normal est déjà préparé. C'est peut-être cela qui a fait que certaines personnes ont eu des inquiétudes à ce moment-là, mais il n'y a pas de souci à se faire. Pour l'instant, nous en sommes à évaluer, dans le cadre du contrôle de gestion, tous les postes du Service d'incendie et de secours.

Je prends les devants en disant, Monsieur Sormanni, que je commence le contrôle de gestion dans quelque temps avec le Service des agents de ville et du domaine public. Là aussi, il va y avoir des réactions parmi certaines personnes qui pourront croire que leur place de travail est en danger, ce qui n'est pas le cas, puisqu'on évalue le travail qu'elles font, afin qu'il figure d'une manière précise dans le cadre de ce contrôle de gestion.

M. Daniel Sormanni (S). Je remercie le Conseil administratif pour ses explications. Je me sens rassuré, puisqu'il y avait visiblement quelques inquiétudes, notamment de la part des civils, en ce qui concerne l'emploi. Je prends acte qu'il n'est pas du tout question de diminuer les postes de travail et qu'aussi bien l'emploi que le statut des différentes personnes du Service d'incendie et de secours sont garantis pour l'avenir.

Je ne m'oppose évidemment pas à l'introduction du contrôle de gestion; en ce qui me concerne, vous savez que j'y suis plutôt favorable et que je l'ai fait savoir autant au Conseil municipal qu'à la commission des finances. Si c'est la mise en place du contrôle de gestion qui a suscité ces inquiétudes, bien entendu, je ne vais pas m'en inquiéter. Simplement, d'après les bruits qui couraient, il y avait certaines inquiétudes concernant l'emploi des civils et le statut de ceux-ci au sein du Service d'incendie et de secours. Je prends acte que ces inquiétudes n'ont pas lieu d'être.

L'interpellation est close.

12. Interpellation de M. Jean-Pierre Lyon: «Stationnement en zone bleue: quelle application et quel contrôle?» (I-54)¹.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). D'une manière indirecte, la commission de l'aménagement et de l'environnement discute des problèmes de stationnement en zone bleue depuis le début de cette législature. Un effort a été fait dans certains quartiers; on nous a dit que pour tel ou tel quartier cela allait se faire, et beaucoup d'habitants se demandent quand cela se fera. Nous avons auditionné les habitants et discuté de ce problème dans le quartier des Acacias, à la rue Caroline, rue des Allobroges, quai du Cheval-Blanc, etc.; tant que la zone bleue n'existe pas, les habitants ne peuvent pas posséder le badge. Le parage des voitures est un problème dans ce secteur, parce que de nombreux immeubles ne possèdent pas de garages souterrains; ce sont de vieilles constructions et un effort doit être fait rapidement.

Il serait intéressant de recevoir une liste des quartiers devant être mis en zone bleue et de connaître la date où cette dernière entrera en vigueur. On a auditionné M^{me} Stroumza, du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui nous a dit que cela devrait être fait, en tout cas pour une bonne partie, d'ici à la fin de l'année. Je trouve dommage d'apprendre cela de l'extérieur; il serait intéressant de recevoir ces données à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Toutefois, la vraie raison de mon interpellation concerne l'application et les contrôles du parage en zone bleue. Le quartier où j'habite est en zone bleue, de nombreuses personnes y ont joué le jeu, elles possèdent le badge habitant qui coûte 180 francs par année, mais elles s'aperçoivent que des gens, qui n'ont pas ce badge, qui, pour certains, n'habitent même pas le quartier, laissent leur voiture toute la semaine garée sur la même place en zone bleue. Un monsieur a fait un contrôle sur ce problème et m'en a parlé; je lui ai dit que le Conseil administratif, par rapport aux effectifs des agents de ville, ne pouvait faire contrôler tous les quartiers. En ce qui concerne les agents de circulation, on a pu voir que quand ils passent une fois dans la semaine c'est un maximum. Certains habitants se demandent si cela vaut la peine d'avoir le badge habitant à 180 francs par année, ou si ce n'est plus nécessaire de le payer tout en laissant quand même sa voiture garée dans le quartier. Je ne connais pas l'avis du Conseil administratif, je ne sais pas quelle est la procédure pour cette affaire.

Je ne demande pas qu'on réponde à mon interpellation ce soir, car je préférerais avoir une réponse écrite détaillée, c'est-à-dire savoir combien de contrôles se font, si les agents passent une fois, deux fois dans la semaine, le matin ou l'après-

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5216.

midi. Bref, on n'arrive pas à avoir d'éléments exacts et c'est pour cela que je préférerais recevoir une réponse écrite, avec un tableau pour que cela soit plus clair et savoir à quelle date certains quartiers vont être aménagés en zone bleue. Actuellement, si vous habitez un quartier et qu'on vous questionne à ce sujet, vous êtes incapable de répondre.

Voilà mon interpellation, Monsieur le président, et j'espère que le Conseil administratif nous fera parvenir une réponse claire, cela aidera aussi la commission de l'aménagement et de l'environnement pour que ces structures puissent se mettre en place.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je pense que M. Lyon a eu raison de faire une interpellation à ce sujet, car beaucoup de personnes se posent des questions. Monsieur Lyon, vous vous rappelez que toute la ville est maintenant en zone bleue, par secteur. Cela pose un certain nombre de problèmes par rapport aux gens qui habitent ces secteurs. Il est exact que les macarons sont vendus et qu'un bon nombre d'automobilistes ne trouvent pas de place, parce qu'il n'y a pas assez de places de stationnement dans certains quartiers par rapport au nombre de voitures.

Les agents de ville commencent à contrôler le stationnement en zone bleue; pour le moment, les contrôles se font manuellement et c'est pourquoi je souhaite que ce soir vous votiez la proposition PR-161, qui se trouve dans votre ordre du jour et qui concerne l'achat d'appareils de saisie portables permettant d'aller beaucoup plus vite pour faire les contrôles de stationnement dans les rues. Actuellement, nous devons faire cela manuellement et c'est un travail de titan.

Comme vous le dites, il est vrai que les contractuels ne passent pas souvent, mais je rappelle qu'en ce moment la politique de l'Etat est de diminuer le nombre de ceux-ci, vu que, dans le cadre des agents de sécurité municipaux (ASM), dont nous avons souscrit le règlement et la loi, les agents de ville sont chargés de faire le contrôle du stationnement des zones bleues. Je vous rappelle que j'ai prévu un certain nombre de postes au budget 2001 en cours, dix postes exactement, et j'en ai également mis dix pour l'année prochaine, afin de pouvoir bien faire ce travail. C'est un travail important, en plus du travail habituel que font les agents de ville et qui vient s'ajouter à toutes les prérogatives nouvelles figurant dans le cadre du règlement ASM.

Voilà où nous en sommes et si vous êtes d'accord, Monsieur Lyon, lorsque nous débattons de la proposition PR-161, qui sera vraisemblablement renvoyée à la commission des finances, je donnerai des explications, carte de la ville de

Genève à l'appui, pour pouvoir préciser les différents secteurs de stationnement en zones bleues, ainsi que le nombre de voitures et le nombre de places de stationnement par secteur. Il est vrai que cela pose des problèmes, j'en conviens.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Sans vouloir allonger le débat, suite à la réponse de M. Hediger, je constate qu'il connaît bien le problème et je tiens à le remercier de ses explications. Mais je voudrais encore dire ceci, qui ne fera pas plaisir à un certain nombre de personnes: je trouve qu'il faut soutenir les habitants qui jouent le jeu, qui prennent les transports publics, qui évitent de se déplacer en voiture et qu'il faut leur faciliter le parcage. Ce n'est pas ce qui se fait dans le secteur où j'habite, par exemple, car il y a des travaux depuis la fin du mois de mai – M. Ferrazino le sait bien, il y en a pour 12 millions de francs – et, si ces travaux pouvaient se terminer pour la fin de l'année et que la route était remise en ordre, ce serait une grande victoire, mais je n'y crois pas. Vous pouvez venir voir depuis mon balcon où en sont les travaux actuellement; il y en a encore pour un certain temps.

Monsieur Hediger, je vous remercie de votre réponse, mais j'aimerais un tableau précisant les secteurs des futures zones bleues. Comme je l'ai dit tout à l'heure au sujet du quartier des Acacias, les habitants attendent ces zones bleues avec impatience, donc il est important pour eux de savoir quand elles se feront. Par exemple, sans nommer personne, dans un secteur comme celui de la Jonction, vous pouvez voir des voitures avec plaques françaises, appartenant à des frontaliers, qui restent toute la journée stationnées au même endroit, et cela sans problèmes. Si j'étais un habitant de ce quartier et que je payais le badge, je rouspéterais et je penserais que j'ai été volé de 180 balles! Voilà le problème et nous attendons votre réponse, Monsieur le conseiller administratif, car, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, cela va nous aider par rapport aux auditions; nous pourrions savoir quand tout cela se mettra en place. Le Conseil administratif doit prendre ses responsabilités; c'est comme cela qu'on pourra travailler et d'avance je tiens à le remercier de sa réponse.

L'interpellation est close.

13. Motion de M. Georges Breguet: «Faisons inscrire la Vieille-Ville de Genève sur la liste du patrimoine culturel mondial!» (M-199)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'intérêt culturel, architectural et historique exceptionnel que représente la Vieille-Ville de Genève, ainsi que l'attachement de nos concitoyens et de nos autorités à sa protection déjà inscrite dans nos lois et nos règlements;
- le rayonnement international de notre ville et les événements historiques d'importance universelle auxquels notre ville ou nos concitoyens ont participé. Citons pour mémoire et de manière non exhaustive: la Réforme (Jean Calvin), le siècle des Lumières (Jean-Jacques Rousseau) et la fondation de la Croix-Rouge (Henry Dunant);
- que la Vieille-Ville répond aux critères relatifs à l'inscription de biens culturels (monuments, ensembles, sites) sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco et plus particulièrement à celui défini comme un ensemble (groupe de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science);
- qu'un ensemble proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco sera considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la convention lorsque le comité considère que ce bien répond à l'un au moins des critères ci-après et au critère d'authenticité. En conséquence, tout bien devrait:
 1. soit représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain,
 2. soit témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages,
 3. soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue,
 4. soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine,
 5. soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles,

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 5434.

6. soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le comité considère que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la liste que dans des circonstances exceptionnelles, ou lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères culturels ou naturels);
- que la Vieille-Ville répond sans aucun doute à au moins deux de ces critères (4 et 6);
- que la Confédération helvétique a déjà ratifié la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco et a déjà obtenu la classification de quatre biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial (1983: vieille ville de Berne; 1983: Couvent de Saint-Gall; 1983: Couvent bénédictin de Saint-Jean-des-Sœurs à Münstair; 2000: trois châteaux, muraille et remparts du bourg de Bellinzzone),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures nécessaires auprès des autorités cantonales, fédérales et internationales afin que la Vieille-Ville de Genève soit inscrite le plus rapidement possible sur la Liste de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco.

M. Georges Breguet (Ve). Le sujet de la motion sur la Vieille-Ville et son éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, présente une grande importance quant à l'image symbolique que notre ville veut donner au reste du monde. L'actualité de ces derniers jours concernant notre ex-compagnie nationale aérienne nous a montré la fragilité d'une réputation, car, s'il faut des années pour la construire et la consolider, il suffit de très peu de temps pour la casser à tout jamais.

Notre ville a la grande chance de jouir à travers le monde d'un statut qui n'est pas proportionnel à son poids démographique, politique ou économique. Ce miracle, car il s'agit presque d'un miracle, a été en grande partie rendu possible grâce à ce que l'on a appelé l'«esprit de Genève»: une attitude basée sur un héritage intellectuel exceptionnel et sur une ouverture sans pareil sur le monde. Ce qui nous a permis d'atteindre la notoriété que beaucoup nous envient. Il est temps maintenant de faire reconnaître la partie patrimoniale de cette notoriété par un processus de reconnaissance internationale, qui est un peu pour les objets et les sites culturels ce que la norme ISO-9001 est pour les entreprises. Cette procédure s'appelle l'«Inscription sur la Liste du patrimoine mondial» et elle est gérée par une division de l'Unesco.

Il est parfaitement vrai que Genève n'a jamais eu besoin de cette reconnaissance de l'Unesco pour que son image de ville de culture, de sciences et de paix

soit forte et renommée. Mais le monde change et la Suisse est de plus en plus isolée. Ne faisons pas la même erreur que tous ceux qui ont pensé que l'on pouvait se passer de l'opinion de la communauté internationale, tous ceux qui pensent toujours qu'il n'y en a point comme nous et que nous n'avons pas besoin de l'opinion, du jugement des autres; un mode de pensée conservateur dont nous avons vécu récemment les conséquences néfastes. La mondialisation des opinions existe et nous ne pouvons plus nous permettre de la mépriser ou même de l'ignorer. C'est pourquoi il est important de faire reconnaître par une instance internationale le patrimoine historique de notre ville.

L'année dernière, je me trouvais en Asie, invité à un symposium de l'Unesco concernant la protection du patrimoine dans cette région du monde. J'ai rencontré un historien d'art américain qui, sachant que je venais de Genève, m'a déclaré que notre Vieille-Ville était pour lui un des plus beaux lieux chargés d'histoire. C'était pour lui un lieu tellement important et magique qu'il avait choisi d'y passer son voyage de noce. Il m'a aussi fait part de son étonnement que nous n'avions jamais essayé de faire classer ce site sur la Liste du patrimoine mondial. En effet, il faut savoir que, depuis 1878, l'Unesco établit une liste de sites culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle, afin d'en assurer la protection grâce à la coopération internationale. Au début, ce sont surtout des sites situés dans les pays du tiers monde qui ont fait acte de candidature, car ces Etats n'avaient pas les moyens financiers et juridiques d'assumer cette protection, mais très rapidement la sensibilisation du public international devint telle que l'inscription sur la liste devint de plus en plus recherchée par les Etats développés, car ce label garantissait une image culturelle à ceux qui l'obtenaient, ne serait-ce que du point de vue touristique.

Contrairement à l'idée répandue qui veut nous faire croire que les gens ne rêvent que de «bronzer idiot», il faut savoir que le tourisme culturel se développe partout dans le monde et surtout en Europe. Sachez donc qu'il y a actuellement 690 sites inscrits sur cette liste, dont 529 à titre culturel; ces sites sont répartis dans 122 Etats. On compte 161 Etats membres de cette convention dont, bien sûr, la Suisse, qui n'a pas hésité à faire inscrire la vieille ville de Berne en 1983 et qui vient d'obtenir, en l'an 2000, l'inscription des châteaux de Bellinzzone. Un petit survol des pays voisins nous montre que l'Allemagne a 24 sites inscrits dans cette liste, l'Autriche 6, la Belgique 8, le Luxembourg 1, l'Italie 32 et la France 26, dont la Grande Ile de Strasbourg et le site historique de Lyon, pour citer deux exemples proches de nos frontières et comparables en importance patrimoniale à l'objet de notre proposition.

Revenons maintenant à notre ville; quels sont ses atouts pour obtenir une reconnaissance si recherchée. Je vais vous faire un résumé très rapide de nos points forts, car vous les connaissez aussi bien que moi. Petite ville à l'origine très

ancienne, Genève acquiert un statut historique particulier par le rôle qu'elle a joué lors de la Réforme. Je me permets de vous signaler à ce sujet que les Allemands n'ont pas hésité à faire classer les monuments commémoratifs de Luther à Eisleben et à Wittenberg. Nous retrouvons de nombreuses traces de cette histoire de la Réforme dans nos bâtiments historiques, dont l'exemple le plus spectaculaire reste la cathédrale Saint-Pierre.

Un grand hebdomadaire français, *Le Point*, titrait récemment un de ses articles par: «Genève, capitale des Lumières», et cet article commençait ainsi: «Historiquement associée à Calvin et à la Réforme, Genève a joué un rôle prépondérant dans le rayonnement des idées du XVIII^e siècle.» Notre ville laisse un témoignage architectural important lié au siècle des Lumières. Nous avons la chance de siéger à moins de 100 m du 40, Grand-Rue, le lieu de naissance de Jean-Jacques Rousseau, qui va être transformé par le Canton en «Espace Rousseau», un espace qui sera ouvert au public en juin 2002. Nous possédons aussi dans le patrimoine de la Ville l'Institut et Musée Voltaire. Nous n'oublions pas, bien sûr, les traces de la vie des grandes figures scientifiques de l'époque qui ont marqué notre ville et l'histoire des sciences, dont Horace Bénédict de Saussure est un bon exemple parmi tant d'autres. Plus près de nous dans le temps, mais toujours aussi proche dans l'espace, car à moins de 100 m du lieu de nos débats, se trouve la maison de la rue du Puits-Saint-Pierre où s'est esquissée la création de la Croix-Rouge avec le souvenir des figures d'Henry Dunant et de Gustave Moynier.

Vous trouverez dans le texte de la motion la définition que l'Unesco donne pour qu'un site puisse figurer dans la liste et, particulièrement, les points 4 et 6, qui semblent convenir à notre ville. Au vu de notre patrimoine et de notre histoire, nous avons une très bonne chance d'être accepté sur la liste, car nous répondons à ces critères, mais il faudra encore le démontrer scientifiquement à la communauté internationale représentée dans ce cas par les experts de l'Unesco. C'est pourquoi il est important que le Conseil administratif s'engage le plus rapidement possible pour atteindre ce but, car c'est seulement avec les moyens de l'administration communale, aidée par l'administration cantonale et l'administration fédérale que nous arriverons à présenter un dossier capable de convaincre ces experts.

Encore faudrait-il que les élus de la Ville montrent un soutien massif à cette idée et ne traînent pas les pieds. Qui pourrait s'opposer à un tel projet? Les spéculateurs sans morale ou les promoteurs sans éthique qui craindraient pour le libre usage de leurs biens dans une zone protégée. Une crainte qui n'est pas fondée, car les protections légales dont bénéficient ces monuments et la zone concernée existent déjà et l'inscription au patrimoine mondial ne changera presque rien à la situation légale actuelle. Je doute qu'une majorité de notre parlement représente en priorité ce point de vue dominé par la spéculation aux dépens du patrimoine. Je

crains plus les nationalistes obtus qui pensent que nos moyens suffisent et qui ne font pas confiance aux organisations internationales. Ces gens n'ont rien compris et ce sont eux qui sont responsables de l'isolement grandissant de notre pays sur la scène internationale. Il est vrai que l'Unesco peut, sanction suprême, retirer le label «patrimoine mondial» aux sites qui auraient été maltraités par leur propres édiles. Etre jugés même moralement par la communauté internationale est insupportable à ces milieux, car, selon eux, nous ne serions plus maîtres chez nous. C'est peut-être vrai, nous ne serons plus les maîtres absolus, mais les dépositaires et les gardiens d'un patrimoine inestimable.

Il y a aussi les faux amis. Ils pensent que la Vieille-Ville a été grande et belle, mais qu'il est maintenant trop tard, car tout a changé, et que cela ne vaut plus la peine de faire quelque chose. Ces gens ont tort, car, même s'il est indéniable que des déprédations importantes ont eu lieu au cours du XX^e siècle, les principaux monuments sont toujours présents et cela vaut la peine de se battre pour eux. Restent enfin les sceptiques, et je dois dire que dans notre ville ils sont malheureusement nombreux; ils représentent ce que j'appellerai le «non-esprit» de Genève. Pour eux, notre ville ne mérite pas vraiment sa renommée, ou alors c'est le cadet de leur souci, ou même cette renommée ne les intéresse que si elle permet de remplir leur porte-monnaie. A tous ceux-ci et surtout à vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui ne faites pas partie de cette dernière catégorie, je me permets de rappeler que dans un rayon de moins de 500 m de l'endroit où nous siégeons en ce moment on trouve des traces d'événements de notre histoire locale qui ont changé, à leur manière, l'histoire des religions, l'histoire des idées, l'histoire des sciences et l'histoire de la paix. Nous nous devons de tout mettre en œuvre pour préserver ces valeurs et leurs traces patrimoniales, ce qui est déjà en grande partie fait par nos lois et nos règlements et de faire reconnaître les témoins architecturaux de la grandeur de notre histoire par la communauté internationale grâce à cette inscription.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite que cette motion soit renvoyée directement au Conseil administratif, tout en lui demandant de nous retourner une proposition définitive et complète. Le Conseil municipal pourrait, à ce moment-là, donner son feu vert définitif, car je reconnais bien volontiers que ce soir je vous demande de vous engager sur une idée, qui n'est en fait qu'un hommage à d'autres idées, celles qui ont fait l'histoire et la renommée de notre ville.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dois dire que je n'ai pas vu dans quelle catégorie nous pourrions nous situer dans la Liste du patrimoine culturel mondial, Monsieur Breguet, parce que, apparemment, nous ne fai-

sons partie d'aucune des catégories que vous avez citées. Nous avons effectivement examiné les objets qui figurent actuellement sur cette liste, établie au 1^{er} janvier 2001, dont M. Breguet a relevé qu'il y avait 690 objets, dont la vieille ville de Berne. Mais la vieille ville de Berne a cette caractéristique, justement, qu'elle présente un véritable site historique préservé à l'intérieur du méandre formé par l'Aar. Par ailleurs, vous y avez fait allusion, Monsieur Breguet, est-ce qu'à Genève la Vieille-Ville serait le seul endroit qui justifierait une telle mesure? Le poids de l'histoire, vous avez raison, constitue une justification, mais, vous l'avez rappelé vous-même à l'appui de votre motion, le poids de l'histoire ne suffit pas pour obtenir une telle mesure. De notre point de vue, on pourrait se demander si la rade et les quartiers environnants ne justifieraient pas une telle mesure, car, s'il y a un lieu qui est un symbole fort de Genève, c'est bien celui-ci.

Pour la Vieille-Ville, nous avons examiné ce qu'il en était avec la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève et il apparaît que ce qui constitue actuellement notre Vieille-Ville n'est qu'une portion de ce qu'elle était historiquement et précédemment, puisque au XIX^e siècle, avant les démolitions des fortifications, nous avions une Vieille-Ville qui allait de l'autre côté du Rhône, jusqu'à Saint-Gervais, ce qui n'est plus le cas maintenant depuis plus de cent cinquante ans. D'ailleurs, on peut aller juste à côté, dans les combles de la Maison Tavel, je vous invite à le faire, et vous pourrez constater avec la maquette du relief Magnin, qui est exposée dans cette maison, l'évolution qu'a connue notre Vieille-Ville, non seulement sur la rive gauche, mais également du côté de la rive droite sans parler du trait que constituent les Rues-Basses entre la haute ville et la basse ville.

Aujourd'hui, comme vous l'avez incidemment laissé comprendre, il faut savoir que la Vieille-Ville bénéficie de nombreuses mesures de protection, notamment le Bourg-de-Four et qu'il y a depuis 1930, date de la loi sur les constructions, également des dispositions qui nous permettent de conserver notre patrimoine. Mais de là à obtenir une mesure telle que celle que vous préconisez, Monsieur Breguet, je dois dire que, pour notre part en tout cas, nous doutons que l'Unesco y réponde favorablement.

Maintenant, vous pouvez très bien partir de l'idée qu'il ne suffit pas d'être sûr que la réponse soit favorable pour poser la question et qu'on peut très bien poser la question en sachant qu'il y a peu de chance que la réponse soit favorable. Mais, tout d'abord, je crois qu'il conviendrait de se livrer à une réflexion plus large pour savoir si l'exemple donné est le bon. L'autre exemple que nous avons suggéré, concernant la rade et ses quartiers avoisinants, ne mériterait-il pas, lui aussi, à ce moment-là, une telle mesure?

En ce qui concerne la Vieille-Ville, pour notre part, nous préférons concentrer nos efforts pour une mise en valeur de ce site avant d'envisager une extension des

mesures de protection, celles qui existent étant déjà suffisamment nombreuses. Je dirai que le but qui avait été retenu dans le cadre des mesures de protection était essentiellement d'éviter les démolitions et, heureusement, la législation que nous avons connue depuis lors a permis de limiter la perte dans les substances anciennes des bâtiments. Malheureusement, des dégâts ont bien entendu été constatés depuis lors.

Des progrès restent à faire; pour ma part, je dirai qu'ils restent à faire essentiellement au niveau de l'espace public, car, quand on parle d'un site comme la Vieille-Ville, on ne parle pas que de ses bâtiments, on parle de ses places, de ses rues; donc je crois que le plus important, encore une fois, c'est d'accentuer l'effort pour valoriser notre Vieille-Ville. Valoriser la Vieille-Ville, c'est se donner les moyens de préserver son bâti existant, qui le mérite, bien évidemment, mais c'est aussi se donner les moyens d'améliorer l'espace public que nous connaissons et, aujourd'hui, il suffit de prendre la rue de l'Hôtel-de-Ville, que vous avez tous prise pour accéder à cette salle, pour vous rendre compte qu'il y a encore beaucoup à faire. Pour ma part, j'ai presque dû escalader une voiture en sortant de mon bureau, situé juste à côté, pour venir ici. C'est vous dire que, avant de demander le classement de ce site au patrimoine de l'Unesco, je pense que nous devons nous donner les moyens de le valoriser davantage.

Je vous invite à avoir une réflexion beaucoup plus globale, plutôt que de nous renvoyer cette motion et de limiter la réflexion au seul Conseil administratif. Nous sommes prêts à avoir cette discussion avec vous, si vous souhaitiez, par hypothèse, renvoyer cette demande dans le cadre d'une commission.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Mon intervention sera brève. L'intérêt culturel et historique exceptionnel de la Vieille-Ville, je conteste; Vieille-Ville répondant au critère relatif à l'inscription, je doute; qu'un ensemble proposé sera considéré comme valeur universelle exceptionnelle, il n'y a vraiment pas de quoi; exemple éminent d'établissement, etc. Cette proposition est prétentieuse; on ne peut pas comparer notre Vieille-Ville de Genève avec celle de Berne, avec le Couvent de Saint-Gall, avec le Couvent bénédictin de Saint-Jean-des-Sœurs à Münstair et les trois châteaux, muraille et remparts du bourg de Bellinzzone. Aucune comparaison n'est possible; nous nous ridiculiserions de demander un tel soutien.

M. Roman Juon (S). J'ai été très intéressé par l'intervention de notre collègue M. Breguet, également membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville. J'aimerais dire que je serais très ennuyé si la Vieille-Ville était inscrite sur la Liste du patrimoine culturel mondial, car j'aurais des problèmes de loyer, parce que la régie se dépêcherait de l'augmenter.

C'est un peu ce thème que j'aimerais développer rapidement. Je suis quand même un habitant de la Vieille-Ville depuis de très nombreuses années et j'ai pu constater qu'à force de rénover, de restaurer certains immeubles, cela coûte cher; or je trouve qu'il est important que toutes les souches de la population soient représentées dans la Vieille-Ville ce qui ne va pas de pair avec des loyers élevés. D'ailleurs, l'Hospice général n'a pas d'immeubles à louer dans la Vieille-Ville, il n'y a que la Ville de Genève qui en possède et qui fait un effort dans ce sens-là, selon les moyens que nous lui donnons au Conseil municipal. Mais ces moyens sont équitablement répartis dans toute la ville; ils sont relativement faibles et les rénovations sont chères; cela coûte cher de maintenir dans la Vieille-Ville les habitants de notre commune. C'est cela qui me dérange le plus.

Le Parti socialiste soutiendra la motion M-199 et la renverra au Conseil administratif, mais il faudrait intégrer, pour autant que cela se fasse dans le cadre de l'Unesco, l'aspect social de l'habitat, car la Vieille-Ville devient de plus en plus un ghetto de riches. Même les bistrots sont de moins en moins des bistrots de quartier. La Vieille-Ville est à tout le monde, il faut mélanger les souches de la population, tout le monde doit pouvoir venir y habiter, mais l'évolution devient difficile. Il y existe toujours un problème de circulation qui est encore loin d'être résolu.

Concernant les magasins, vous pouvez aussi tous le constater puisque nous siégeons dans la Vieille-Ville et que nous passons souvent devant ceux-ci, ce sont des vitrines d'objets de luxe qui n'ont rien à voir avec des magasins de première nécessité. Quand quelqu'un essaie de monter un magasin de produits nécessaires pour vivre, comme ce fut le cas pour Denner lorsque la Coop est partie, c'est la croix et la bannière, c'est la guerre et c'est l'Etat qui apporte du secours, car pas un seul propriétaire ne ferait l'effort d'installer un magasin utile pour les habitants. Il existe aujourd'hui un seul magasin de ce genre, sinon il faut descendre dans les Rues-Basses. Les arrêts de bus sont de plus en plus éloignés, il faut faire 400 m pour se rendre à un arrêt. Ce n'est donc pas facile pour les personnes âgées, pour les handicapés qui reviennent des magasins de la Fusterie. Je ne trouve pas qu'on résout de cette manière les problèmes sociaux.

Nous voterons donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif, mais il faudra bien réfléchir à son évolution.

M. Georges Breguet (Ve). J'ai été très intéressé par la réponse du Conseil administratif. Il est clair que j'ai utilisé le terme «Vieille-Ville» de Genève dans le sens le plus large possible, je n'ai pas voulu faire de description précise, parce que je pense que c'est justement le travail des experts. J'ai même cité l'immeuble de

Voltaire aux Délices, parce que, au sens large, il fait aussi partie de toute cette histoire. Quant à la rade, rien ne serait peut-être plus intéressant que de l'englober dans cette réflexion.

Je pense qu'on peut aussi renvoyer cette motion en commission – je pense à la commission des arts et de la culture – et interroger un certain nombre d'experts sur cette idée. J'ai bien précisé qu'il s'agissait d'une idée.

A propos de l'International Organization for Standardization, ou ISO, je peux vous citer une petite anecdote assez intéressante. Cet institut de standardisation international se trouve à Genève et savez-vous ce qu'il utilise comme image sur son site internet? Justement le jet d'eau! Vous voyez donc bien que ce type d'image est important et que nous allons tout faire pour essayer de nous les réapproprier aussi.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour ne pas trop allonger le débat, je dirai que nous pourrions nous rallier tout à fait aux propos de M. Ferrazino. En outre, parmi les choses probablement dignes d'être aussi protégées, j'évoque, comme d'autres l'ont fait, la fameuse rade. Il est clair qu'au départ la motion va quand même dans un sens qui ne nous paraît pas tout à fait adéquat, donc nous la refuserons.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je crois que la proposition qui nous est faite dans cette motion est audacieuse, nouvelle et qu'elle soulève beaucoup de doutes. Un certain nombre de facteurs nous échappent, particulièrement un, qui n'a pas été soulevé jusqu'ici, qui est le problème d'une certaine dévalorisation du classement au patrimoine mondial à laquelle on assiste aujourd'hui, dans la mesure où, cette liste s'allongeant sans cesse, il est moins valorisant de s'y trouver aujourd'hui qu'il y a seulement une dizaine d'années.

Par ailleurs, cet élément-là est peut-être justement la chance de Genève, puisque nous entrerions dans des caractéristiques moins évidentes que le temple d'Abou-Simbel, ou d'autres monuments, sites, etc., qui sont, eux, manifestement d'intérêt mondial; dévalorisation d'un côté, chance peut-être de l'autre, c'est trop de questions. Je pense que nous venons d'entendre le Conseil administratif nous donner sa position, qui est plutôt défavorable, mais je pense que quelque chose dans cette motion mérite d'être étudié. Il me semblerait absurde de renvoyer la motion au Conseil administratif dont nous venons d'entendre la position; envoyons-là plutôt à la commission des arts et de la culture qui me semble être la mieux appropriée pour étudier les différents éléments qui restent encore trop flous aujourd'hui. Je vous demande donc de bien vouloir effectuer un renvoi à la commission des arts et de la culture.

1992

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2001 (après-midi)

Motion: Palais Eynard: mairie de Genève

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales, démocrates-chrétiennes et une de l'AdG/TP et quelques abstentions libérales).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (quelques abstentions libérales).

14. Motion de M^{mes} Fatiha Eberle, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Michel Ducret, Jean-Pierre Oberholzer et Damien Sidler: «Palais Eynard: mairie de Genève» (M-200)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que de nombreuses personnes ne savent pas que Genève dispose d'un «Hôtel municipal», mais que ce mot ne veut pas dire grand-chose;
- que l'absence d'une mairie pose problème à la population et en particulier aux futurs naturalisés;
- que tout cela n'est pas bon pour l'image de notre ville,

le Conseil municipal propose au Conseil administratif de changer l'appellation de l'Hôtel municipal actuel en «Palais Eynard-Mairie de Genève».

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI). En tant que commissaire à la commission des naturalisations, j'ai eu la surprise de constater que les gens ne savaient pas réellement ce qu'était le Palais Eynard; en effet, ceux-ci ignorent totalement que notre ville dispose d'un Hôtel municipal.

Une mairie, du moins représentative, manque cruellement à Genève. Je vous le demande, va-t-on continuer à marier les gens dans des locaux aussi exigus, alors que nous venons de changer de siècle? Il est temps de trouver, pour mettre la bague au doigt de la mariée, des lieux dignes de l'aventure encourue par les futurs mariés. Actuellement, notre mairie ne satisferait même pas les citoyens d'un petit village retiré tant elle est vétuste.

Pour une ville qui ne cesse de grandir, il est temps de prendre une décision et de mettre enfin en valeur le magnifique bâtiment qu'est le Palais Eynard, situé à

¹ «Mémoial 158^e année»: Annoncée, 5434.

l'intérieur d'un des plus beaux parcs genevois. Passez-moi l'expression, mais même le Réformateur devrait s'incliner devant ce projet de mettre enfin en valeur ce bel édifice qui semble malheureusement oublié par beaucoup.

Je sollicite de votre part, Mesdames et Messieurs, que le Palais Eynard devienne: «Palais Eynard-Mairie de Genève». Ce serait alors la nouvelle appellation de ce lieu assez méconnu des Genevois. Je vous demande d'accueillir favorablement ce projet et d'accepter cette nouvelle appellation.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Notre collègue, Fatiha Erberle a bien cerné la question. En ce qui me concerne, j'ai déposé un amendement qui consiste à ajouter une deuxième invite à la motion et qui est la suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à transférer au Palais Eynard les cérémonies de mariage.»

L'amendement que je vous sou mets aujourd'hui peut vous paraître un peu saugrenu et dénué de sens pratique, mais je m'en explique.

S'il est vrai que le bâtiment de la Mairie des Eaux-Vives revêt un certain charme à l'intérieur, il en est tout autrement lorsque vous sortez sur le trottoir, sortie toujours suivie d'une prise de photographies afin d'immortaliser le moment présent. Lorsque l'on sait que 90% des mariages civils ne sont pas suivis d'une cérémonie religieuse, je pense que la Ville pourrait donner un autre cadre qu'un trottoir aux Eaux-Vives pour, comme je l'ai dit, immortaliser cet instant.

La Ville possède un cadre idyllique, situé derrière le Palais Eynard, dans le parc des Bastions. Regardons un peu les mairies des communes alentours. La plupart sont entourées d'un parc magnifique. Le fait est que certains futurs mariés choisissent d'unir leur destin à la Mairie de Vernier plutôt qu'à celle des Eaux-Vives. Seul inconvénient, si vous êtes nanti d'une grande famille, la salle des mariages à Vernier est un peu petite.

Le Palais Eynard réunit tous les avantages. De grandes salles et un bel environnement. Alors, vous allez me dire que, pratiquement, cela nécessiterait de grands chambardements. Je n'en disconviens pas, mais, si la volonté existe, la question pratique trouvera, j'en suis persuadée, une solution.

Chacun d'entre nous, qui a un jour participé en tant que proche ou ami à un mariage aux Eaux-Vives, s'est rendu compte des inconvénients que suscite cette

sortie au ras de l'intense circulation de ce quartier. Alors, aujourd'hui, je soumetts à votre bienveillante attention cette motion, en vous demandant de la renvoyer au Conseil administratif qui, j'en suis persuadée, examinera cette question, pas politiquement fondamentale, j'en conviens, mais qui pourrait mettre un peu de couleur dans ce qui fait également partie de la vie genevoise. Je vous remercie.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La proposition qui nous est faite d'identifier le bâtiment du Palais Eynard en tant que lieu de maîtrise de l'administration municipale est un acte symbolique. Il faut bien se rendre compte que, de toute façon, le Palais Eynard n'est pas la mairie; la mairie, c'est le bâtiment où siège le maire. Nous avons en Ville de Genève, quoi qu'en pense le président du Conseil administratif, cinq maires, qui sont à peu près égaux, sinon que l'un préside le temps d'un mandat relativement bref, au demeurant, et assume peut-être davantage de charges que les autres pour représenter la municipalité à l'égard des citoyens.

De dire que le Palais Eynard serait la mairie, je crois que ce serait tromper davantage le citoyen, dans la mesure où ce n'est en tout cas jamais là qu'il va trouver le maire. C'est le siège du Conseil administratif. Alors, parce que c'est le siège du Conseil administratif, on peut peut-être admettre que l'appellation «Palais Eynard-Mairie de Genève» est une appellation heureuse.

Maintenant, en ce qui concerne l'amendement de M^{me} Johner, je crois qu'il mérite d'être étudié avec une extrême prudence. En effet, si les photos qui pourraient être prises après le mariage seraient incontestablement plus élégantes dans le parc des Bastions que devant la Mairie des Eaux-Vives, et s'il existe également un certain charme à déambuler, après la cérémonie du mariage, dans les allées du parc des Bastions plutôt que sur la route de Frontenex ou la rue Versonnex, il existe quand même deux problèmes majeurs.

Le premier, c'est le stationnement. A la Mairie des Eaux-Vives, vous avez des places de parc à profusion, alors que, s'agissant du Palais Eynard, il n'existe dans ce lieu aucune possibilité d'y laisser une voiture. La conséquence de cette absence de places de stationnement, c'est que le parc lui-même serve de parking, et je crois que cela nous ne le voulons pas. En aucun cas, nous ne l'imaginons et, à cause de cette contrainte, je crois que nous ne pouvons pas donner suite au projet d'amendement de M^{me} Johner.

Il y a une deuxième menace qui, elle, est sensiblement moindre que la première, c'est celle qui consiste, à la fin du mariage, à transformer le parc des Bastions en un parc à cocktails. (*Remarques de M^{me} Johner.*) C'est une menace moindre, je vous le concède bien volontiers, Madame Johner, mais il est vrai qu'après le mariage il est d'usage de consommer un apéritif et, du moment que l'on mettrait à disposition un aussi beau parc pour célébrer le mariage, je trouverais, à titre personnel, extrêmement malheureux de ne pas en profiter jusqu'au bout. Evidemment, on n'y ferait ni banquet ni bal, mais, après la cérémonie du mariage, puisqu'on voudrait y faire des photos, je crois que ce serait assez naturellement l'endroit où les bouteilles de champagne pourraient être débouchées.

Je ne suis pas vraiment certain que le parc des Bastions, nanti des Réformateurs auxquels il était fait référence à l'instant, soit véritablement le lieu qui se prête à ce genre de cérémonies.

C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, l'amendement proposé par M^{me} Johner me paraît poser surtout des problèmes et n'offrir guère de solutions.

M. Bernard Lescaze (R). Heureuse est notre cité qui peut s'occuper d'un problème comme celui-là, qui, en principe, ne devrait rien nous coûter et est très sympathique. C'est dire que le groupe radical est favorable à ce qu'on baptise «Mairie de Genève» le Palais Eynard, étant entendu, et nous le savons tous, que le nom de «Palais Eynard» existe depuis deux siècles et subsistera dans le langage populaire.

L'idée de M^{me} Johner de transférer la salle de célébration des mariages de la Mairie des Eaux-Vives au Palais Eynard mérite elle aussi d'être prise en considération. Pourquoi pas? Mais il y a là un «mais». D'une part, il faudra trouver une salle de dimensions comparables à celle de la Mairie des Eaux-Vives, car elle est imposante. Je ne m'y suis pas rendu très souvent, mais j'ai quand même eu l'occasion d'assister à quelques mariages, et, comme souvent ces cérémonies sont ennuyeuses quand il ne s'agit pas de son propre mariage – c'est un avis personnel – j'ai eu le temps de regarder autour de moi. D'autre part, il y a un véritable problème, celui qui découle des propos de M^{me} Johner, lorsqu'elle a parlé du parc des Bastions qui en soi est une bonne idée. Pour accéder au parc des Bastions en sortant du Palais Eynard, il faudrait traverser les salons, et là je mets personnellement, étant soucieux du patrimoine de notre ville, une restriction. En aucun cas, les salons historiques du Palais Eynard ne doivent servir à des buffets, à des agapes ou à des vins d'honneur après la cérémonie, parce qu'alors cela entraînera évidemment un usage important de ces salons dont les parquets sont

d'époque et dont le mobilier a été restauré pratiquement à l'identique, en tout cas pour les salons centraux et, en l'occurrence, des problèmes de conservation du patrimoine se poseront vraiment.

Il faut donc moduler la proposition faite par M^{me} Johner, je ne sais pas comment, mais il y a suffisamment de gens au Conseil administratif et dans les services qui pourront s'en occuper. Sur le plan pratique, la solution demandée par M^{me} Johner mérite d'être étudiée soigneusement, parce qu'il y aura peut-être des inconvénients. D'ailleurs, il ne faut pas forcément que toutes les cérémonies soient transférées au Palais Eynard, on pourrait offrir le choix aux mariés. Effectivement, si en été ou au printemps le parc des Bastions est très agréable, il se pourrait qu'en hiver, quand il pleut, les gens trouvent aussi un avantage à la traditionnelle Mairie de l'ancienne commune des Eaux-Vives.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme plusieurs préopinants l'ont fait, de faire bon accueil à cette motion, tout en étant conscients qu'il ne sera peut-être pas si facile d'appliquer l'amendement de M^{me} Johner, alors qu'évidemment le texte de la motion d'origine à propos de la dénomination «Palais Eynard-Mairie de Genève» ne pose pratiquement aucun problème.

M. Gérard Deshusses (S). Il n'est pas sûr que le sujet soit si mineur, en tout cas, il est très révélateur de l'état d'esprit de Genève. Décidément, dans cette bonne ville, on a l'art de rendre compliqué ce qui est particulièrement simple. Est-ce que c'est par souci de modestie? Est-ce que c'est un reste d'esprit calviniste, d'éducation de ce type? Toujours est-il que l'on a choisi d'appeler notre mairie «Hôtel municipal»... Franchement, c'est une belle appellation et qui fleure bon la République de 1798, qui n'est pas de si bonne mémoire d'ailleurs pour notre ville. Souvenez-vous, c'était l'occupation. Je crois plutôt que, si l'on n'a pas voulu de «mairie», c'est simplement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, parce qu'à Genève on est ou trop modeste ou, passez-moi l'expression, un peu trop gonflé. On n'a pas voulu de mairie à Genève, parce que, si l'on avait accepté le terme de «mairie», on en aurait été réduit au niveau de n'importe quel patelin français, d'un «Trifouillis-les-Oies» qui lui, aussi, a bien entendu sa mairie.

Une ville internationale comme la nôtre mérite au moins un «hôtel». N'empêche, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous pouvons bien avoir un hôtel, mais que nous restons une municipalité et que notre magnifique hôtel ne sera jamais qu'un hôtel municipal; cette appellation ridicule montre parfaitement le paradoxe dans lequel nous sommes sans arrêt. Nous voulons un hôtel et il sera réduit à un statut municipal.

Mesdames et Messieurs, puisque nous sommes dans une République qui a cultivé longtemps la modestie, restons modestes, soyons comme toutes les villes d'Europe comme des pays avoisinants, ayons chez nous une mairie qui fleure bon et qui finalement présente une appellation claire pour tout le monde.

Quant aux amendements qui nous sont proposés, notamment celui du Parti du travail, il est vrai que la question du stationnement reste posée. Si d'aventure un groupe proposait que le stationnement soit interdit dans le parc des Bastions, eh bien, nous voterions tous un tel objet d'un seul et même élan. Je vous remercie.

M. Guy Savary (DC). Le groupe démocrate-chrétien voit d'un bon œil l'étude du transfert de la mairie et des cérémonies religieuses... (*rires et applaudissements*)... non, pas religieuses mais civiles. M^{me} Johner nous a appris que 90% des mariages civils ne sont pas suivis de cérémonies religieuses et c'est la raison pour laquelle nous devrions rendre la cérémonie civile un peu plus festive.

Je pense que le transfert des mariages au Palais Eynard, ne serait-ce que par son cadre aussi bien intérieur qu'extérieur, avec le parc des Bastions, serait propice à rendre ces cérémonies un peu plus conviviales.

Il y a non seulement le cadre, nous l'avons étudié et évoqué récemment lors de l'étude du budget, mais il y a également la cérémonie elle-même. D'après de nombreux échos, cette cérémonie reste très froide et très austère. La commission qui sera chargée d'étudier cette motion devra aussi se pencher sur la cérémonie elle-même, qui pourrait être un peu plus festive. Je ne veux pas donner des recettes ce soir, mais je pense que cela mérite également une étude en soi, puisque c'est justement la cérémonie civile qui prime pour les personnes qui veulent bien encore se marier de nos jours. C'est la raison pour laquelle je pense que cela mérite une étude dans la commission où cette motion sera renvoyée.

M. Damien Sidler (Ve). Je suis cosignataire de cette motion, mais je ne la reconnais plus dans l'amendement qui a été proposé.

J'aimerais souligner le fait que, même si l'on passait à cette nouvelle appellation de «mairie», cela poserait quand même un problème aux personnes qui viendraient en visite au Palais Eynard, parce qu'elles ne trouveraient de toute façon pas ce que l'on trouve en général dans une mairie, à savoir le maire ou les conseillers administratifs, qui ne développent pas leurs activités dans ce lieu.

A propos de l'amendement de M^{me} Johner sur le transfert des mariages dans ce lieu, nous n'y sommes pas très favorables. En effet, nous pensons qu'il serait préférable de revaloriser la Mairie actuelle des Eaux-Vives et ses environs, plutôt

que de transférer ces cérémonies au Palais Eynard. Le gros problème qui se pose au parc des Bastions, comme l'a relevé M. Froidevaux, c'est justement le stationnement des voitures pendant la cérémonie. Par exemple, est-ce qu'un membre de Signé 2000 qui aurait envie de se marier au Palais Eynard obtiendrait l'autorisation de faire le tour du parc dans sa belle voiture? Il y a là un risque de dérapage qui nous fait très peur, à nous, les Verts.

Nous proposerons donc un amendement, parce que nous ne voulons pas que le haut du parc soit transformé en parking. Nous voulons prendre des mesures, au cas où l'amendement de M^{me} Johner serait accepté. Je vous lis l'amendement que les Verts vont déposer sur le bureau; il s'agit d'ajouter une troisième invite qui a la teneur suivante:

Projet d'amendement

«Le parc des Bastions ne pourra en aucun cas servir de place de stationnement aux véhicules des personnes officiant ou assistant aux cérémonies. Des exceptions pourront être accordées aux personnes invalides qui en auraient fait la demande préalablement.»

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Franchement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut arrêter de tourner autour du pot. Les citoyens en ville de Genève et nos hôtes n'y comprennent plus rien du tout.

Il est insensé qu'une ville de la taille de Genève n'ait pas de mairie, les arguments que j'ai entendus auparavant se retournent contre eux-mêmes. Tout d'abord, j'aimerais dire que, lorsque M. Froidevaux parle de parkings, il oublie tout simplement qu'il y en a un certain nombre tout autour du Palais Eynard; je pense en particulier au parking de Saint-Antoine, ou également à celui de Plainpalais.

Enfin, encore une fois, comment se fait-il que Genève ne possède pas de mairie? Nous vivons dans une cité où les services ont un caractère totalement éclaté. Il est incroyable que les citoyens doivent se rendre dans un endroit pour traiter ici d'un problème social, ou là pour s'occuper d'un problème d'aménagement; cette explosion de l'administration ne tient vraiment pas du tout la route!

M. Manuel Tornare, maire. Je ne veux pas prendre parti dans vos débats, car il vous appartient de prendre les décisions. Je vous rappelle quand même qu'en

début de séance vous vouliez réintégrer la totalité du Secrétariat du Conseil municipal au Palais Eynard. Maintenant, vous voulez y mettre les cérémonies de mariage...

Cette villa néo-palladienne est quand même, comme l'a relevé M. Lescaze, une villa assez exiguë. Je vous propose donc d'y inscrire sur le fronton: «Auberge espagnole» plutôt que «Mairie». (*Réactions générales.*)

M^{me} Nicole Bobillier (S). Tout à l'heure, nous n'avons jamais demandé que le Secrétariat du Conseil municipal réintègre dans sa totalité le Palais Eynard, nous avons demandé qu'il soit rassemblé; nous n'avons pas parlé du lieu! Qu'on ne nous fasse pas dire ce que nous n'avons pas dit!

Le président. Je vous remercie de cette précision. Nous allons procéder aux votes. Tout d'abord nous allons voter l'amendement des Verts concernant le stationnement, soit l'ajout d'une troisième invite... (*Brouhaha et protestations.*) Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole? (*Personne ne s'annonce.*) Il semblerait que vous souhaitiez d'abord vous prononcer sur le transfert de la salle des mariages, ensuite sur les modalités particulières. La parole est à M. Sidler, puis à M. Deshusses.

M. Damien Sidler (Ve). Je pense que certaines personnes de notre groupe, si elles savent que l'amendement de M^{me} Johner est accepté, voteront différemment. C'est pourquoi nous vous suggérons de faire voter en premier l'amendement de M^{me} Johner.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je ne suis pas ici pour favoriser l'un ou l'autre des groupes. Il y a un amendement qui demande de transférer les mariages au Palais Eynard; nous le voterons donc en premier. Si celui-ci est accepté, il y aura ensuite une modalité qui s'y ajoutera ou pas.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, il s'agit d'un ordre de pré-séance dans le vote.

Tout à l'heure, le Parti socialiste, par ma voix, a demandé de pouvoir voter en premier sur l'amendement concernant le stationnement dans le parc des Basions, ensuite sur l'amendement concernant le transfert des cérémonies de

mariage. Si vous faites l'inverse, nous ne pourrions pas nous prononcer, ce qui serait ennuyeux pour nous, car cela ne correspondrait pas à ce que nous souhaitons faire.

Nous vous demandons donc, Monsieur le président, de faire voter en premier l'amendement le plus éloigné, c'est-à-dire celui qui concerne le parcage, ensuite celui qui concerne les cérémonies de mariage au Palais Eynard.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais que l'amendement des Verts soit lui-même amendé. Il s'agit d'ajouter ce qui suit à la fin de la première phrase de celui-ci:

Projet d'amendement

«... à l'exception du véhicule des mariés.»

Le président. Vous déposerez votre amendement sur le bureau, sinon je ne pourrai pas le prendre en considération. La parole est à M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous trouvons regrettable que l'on s'embarque, non pas sur un bateau, mais dans un débat concernant des modalités.

Vous le savez bien, Monsieur le président, on pourrait dire qu'on ne veut pas de voiture du tout. Actuellement, tout le monde le sait, dans le haut du parc des Bastions, il y a très souvent des autocars et, dans la cour Saint-Léger, au bas du Palais, de nombreuses voitures sont parquées.

Alors, ceux qui veulent proposer l'amendement concernant le parcage des véhicules devraient plutôt demander que toutes les voitures soient exclues de ce périmètre! Il faut réfléchir. Je me suis laissé dire que certains magistrats montaient dans les voitures justement dans la cour Saint-Léger, devant la mairie. Alors, que les Verts en discutent avec leur magistrat, qu'ils se mettent d'accord entre eux, mais, à notre avis, on ne devrait pas discuter de cet amendement maintenant!

M. André Kaplun (L). Monsieur le président, je crois que votre façon de procéder est remplie de bon sens. Il est évident que, si l'amendement principal, celui de M^{me} Johnner, est rejeté, tout le reste tombe. Je vous encourage donc à procéder comme vous l'avez proposé.

Le président. Je vais faire voter pour savoir dans quel ordre nous allons voter, ainsi il n'y aura pas de discussion possible. Auparavant, je donne la parole au conseiller administratif, M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, j'aimerais bien que vous appeliez un chat un chat!

Vous faites un amalgame un peu rapide entre le stationnement des cars dans le parc des Bastions au niveau de l'entrée de la rue Saint-Léger, celui des voitures de handicapés, parfois même des voitures des magistrats et, je dirai surtout, des voitures des commissaires conseillers municipaux qui viennent se garer dans la cour Saint-Léger lorsqu'il y a des commissions. (*Protestations.*) Alors, dites-le clairement.

Le président. Laissez le conseiller administratif s'exprimer. Je vous remercie.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, j'ai envie de vous dire qu'il est parfaitement normal que nous, magistrats ici présents, qui nous déplaçons très souvent, ayons de temps en temps un véhicule à notre disposition. Vous avez pu remarquer qu'il est très rare, pour ne pas dire que cela n'arrive jamais, que les voitures privées des conseillers administratifs soient garées dans cette cour. C'est la voiture officielle qui est garée là, ainsi que la deuxième voiture attribuée au Conseil administratif, qui sert aussi de camionnette de livraisons.

Alors, ne tournez pas autour du pot et dites clairement que ce genre de petites prérogatives que nous nous arrogeons de temps en temps vous navrent.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les spécialistes sur le sujet traité et je suis en train de me demander si, pour trouver un accord avec tous les amendements présentés, on ne devrait pas renvoyer le tout à la commission du règlement afin que les commissaires s'entendent sur un texte; autrement, on n'est pas encore sortis de l'auberge! (*Rires.*)

Le président. Il faudra bien que nous en sortions à 19 h pour nous restaurer! La parole est de nouveau à M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais préciser à M. Pierre Muller, je l'ai déjà dit, que nous ne voulons pas discuter maintenant de l'amendement concernant le stationnement des véhicules.

J'ai expliqué qu'actuellement il y a certains usages; si cet amendement sur le stationnement est accepté, à ce moment-là, soit on autorise, pour des raisons bien précises, que les voitures accèdent à la cour Saint-Léger, soit on les en empêche. Personnellement, je ne dis pas qu'il faut enlever les voitures.

M. Didier Bonny (DC). Ce débat devient vraiment kafkaïen. Ce que M. Jean-Pierre Lyon a dit tout à l'heure est tout à fait correct. On voit bien qu'on n'arrive pas à s'en sortir ici avec 80 personnes. Renvoyons donc la motion telle quelle à la commission du règlement et refusons tous les amendements; d'ailleurs, ils pourront être repris par la commission. On pourra discuter de tout cela quand la commission rendra son rapport.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Dans l'éventualité où la proposition de M. Bonny de refuser tous les amendements serait agréée, la question de la protection des parquets ne se poserait plus. Mais, à défaut qu'elle soit agréée, si tant est que l'on fasse des mariages au Palais Eynard, on aura affaire à ce problème. A cet égard, je dépose sur votre bureau, Monsieur le président, l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Le port des chaussures à talons sera interdit pour les cérémonies de mariage.»

Le président. Je vous remercie de votre contribution à ce débat. Monsieur Froidevaux, ne désirez-vous pas que votre amendement figure dans un ordre particulier par rapport aux différents votes? (*Rires.*)

D'abord, nous allons nous prononcer pour savoir si nous voterons en premier l'amendement des Verts ou celui de M^{me} Johner... L'amendement le plus éloigné étant celui des Verts, je vous demande si vous acceptez de le voter en premier.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est refusée par 32 non contre 29 oui (quelques abstentions).

Le président. Nous nous prononcerons donc en premier sur l'amendement de M^{me} Johner qui demande d'ajouter une deuxième invite ayant la teneur suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à transférer au Palais Eynard les cérémonies de mariage.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 30 non contre 28 oui (quelques abstentions).

Le président. Cet amendement ayant été refusé, ceux de MM. Sidler et Froidevaux deviennent sans objet.

Maintenant, je fais voter la prise en considération de la motion initiale. Il y a eu, au cours de la discussion, une demande de renvoi à la commission du règlement. Est-ce que quelqu'un souhaite formaliser cette demande? Madame Keller Lopez, vous avez la parole.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Effectivement, nous souhaitons renvoyer cette motion à la commission du règlement afin de pouvoir parler de tous les problèmes que cela va engendrer, notamment au sujet de l'occupation de l'espace du Palais Eynard et du parc.

Nous souhaiterions aussi rajouter, si c'est possible, au terme de «mariage», je ne sais pas s'il existe encore en français, mais celui de...

Des voix. Non, à la commission...

M^{me} Virginie Keller Lopez. Bon, bon, nous le ferons en commission...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, il faudrait éclaircir le débat. Je ne vois pas très bien pourquoi cette motion doit être renvoyée à la commission du règlement; cela n'a strictement rien à voir avec cette dernière. Si cette motion doit être renvoyée quelque part, c'est bien évidemment au Conseil administratif.

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI). Nous demandons le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

2004

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2001 (après-midi)
Propositions des conseillers municipaux

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, tout à l'heure j'ai émis le vœu que tous les amendements soient refusés ici, et qu'ils soient discutés calmement en commission.

Ce plénum ayant suivi ma recommandation en refusant les amendements, je le remercie et je pense que, logiquement, il serait bien que l'on puisse discuter de cette motion, avec les amendements refusés, en commission. Celle du règlement me paraît être la plus appropriée.

M. Guy Dossan (R). Je crois que l'on est en train de se ridiculiser. Si c'est pour mettre sur le fronton du Palais Eynard l'appellation: «Palais Eynard-Mairie de Genève», que voulez-vous aller faire en commission? Voulez-vous discuter de la forme de la plaque? Est-ce qu'il y a des gens qui ont besoin de jetons de présence? Qu'ils le disent!

Soyons réalistes et renvoyons cette motion au Conseil administratif, un point c'est tout.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du règlement est refusé par 31 non contre 27 oui.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal propose au Conseil administratif de changer l'appellation de l'Hôtel municipal actuel en «Palais Eynard-Mairie de Genève».

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions.

Néant.

Le président. Nous reprendrons notre séance à 20 h 30 et il y aura une salve de questions orales à partir de 22 h 20. La séance est levée, bon appétit.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1942
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1942
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève en remplacement de M ^{me} Corinne Billaud, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	1943
4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29154-203, situé entre le chemin du Point-du-Jour, la rue Moillebeau et la rue Maurice-Braillard, commune de Genève – section Petit-Saconnex (PR-156)	1944
5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique (PR-157)	1950
6. Motion de M. Michel Ducret: «Pour des ramassages scolaires «Pedi-bus» (M-193).....	1960
7. Motion de MM. Bernard Paillard, Pierre Losio, Guy Dossan, M ^{mes} Hélène Ecuyer, Barbara Cramer, Nicole Bobillier et M. Guy Mettan: «Réorganisation du Secrétariat du Conseil municipal» (M-194).....	1964
8. Motion de M ^{me} Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer et Bernard Lescaze: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques» (M-195).....	1967
9. Motion de M. René Grand, M ^{mes} Michèle Künzler et Liliane Johnner: «Déroulons le «Fil du Rhône» (M-196).....	1972

10. Motion de M ^{me} Isabel Nerny: «Respectons les arbres de notre ville et de notre canton» (M-197)	1975
11. Interpellation de M. Daniel Sormanni: «SIS: le sort des civils?» (I-53).....	1978
12. Interpellation de M. Jean-Pierre Lyon: «Stationnement en zone bleue: quelle application et quel contrôle?» (I-54)	1980
13. Motion de M. Georges Breguet: «Faisons inscrire la Vieille-Ville de Genève sur la liste du patrimoine culturel mondial!» (M-199)	1983
14. Motion de M ^{mes} Fatiha Eberle, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Michel Ducret, Jean-Pierre Oberholzer et Damien Sidler: «Palais Eynard: mairie de Genève» (M-200).....	1992
15. Propositions des conseillers municipaux	2004
16. Interpellations	2005
17. Questions	2005

La mémorialiste:
Marguerite Conus